

Note de synthèse du budget primitif 2019



MARCO-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE



Introduction

La stratégie mise en place depuis 2014 avec constance, fondée sur la sobriété des dépenses de fonctionnement, la baisse de la fiscalité directe locale pour préserver le pouvoir d'achat des Marcquois et un ambitieux plan d'investissement au service de l'amélioration de la qualité de vie, sera poursuivie en 2019. Le budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Une nouvelle fois, notre politique budgétaire devra faire face aux incertitudes légales, hier baisse drastique de la DGF, et aujourd'hui la loi de finances 2019, sans oublier la réforme de la fiscalité locale annoncée par le Gouvernement au premier semestre 2019. Telles sont encore une fois le contexte dans lequel se présente ce dernier budget de la mandature.

Malgré ces incertitudes, nous confirmons notre stratégie budgétaire constante et poursuivrons :

- la baisse de la fiscalité avec une baisse de 3% du taux municipal de la taxe foncière bâtie,
- un service public de qualité,
- un programme d'investissement très ambitieux,
- sans endetter la Ville,

Avec ce budget nous confirmons une nouvelle fois le sens de notre politique à savoir encore mieux servir les Marcquois, construire la Ville de demain et continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui.

Le contexte : des incertitudes importantes sur l'application de la loi de finances 2019

Comme vous en avez pris connaissance lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, depuis les six dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement ont seulement progressé en moyenne de 1.15%/an, soit 5.91% sur la période. Notre collectivité a fait le choix de s'inscrire dans un cadre financier rigoureux, de maîtrise de la dépense publique et dans une politique de désendettement totale, afin de baisser la fiscalité et poursuivre notre ambitieux plan d'investissement sereinement.

Nous nous sommes assignés ces objectifs pour tenir nos engagements vis-à-vis des Marcquois tant en termes de réalisation du programme de mandature que de gestion budgétaire saine, sans endettement, avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement en baissant la fiscalité.

Les grandes lignes du budget présenté, permet de dégager une épargne brute constante nécessaire à l'autofinancement d'une partie de notre investissement.

Enfin, le contexte de réforme de la fiscalité locale annoncée par le Gouvernement pour le printemps 2019, à travers une loi de finances dédiée, en vue d'une mise en œuvre en 2020, limite la capacité prospective en termes de ressources pour les collectivités. Marcq-en-Barœul souhaite d'ailleurs porter dans ce débat une conception ambitieuse de la réforme des finances locales. Cette réforme ne peut pas être un énième jeu de transferts de recettes fiscales, pour uniquement compenser la perte de ressources liée à la fin de la taxe d'habitation, dressant les collectivités les unes contre les autres. Elle doit réellement permettre de doter les collectivités des ressources dont le dynamisme est corrélé au développement des territoires. Elle doit aussi être l'occasion de créer des outils

modernes de financement et de régulation de la transition écologique ou encore de la politique du logement.

Malgré ce contexte compliqué, la Ville poursuit la mise en œuvre de son programme de mandature grâce à une stratégie budgétaire claire, sérieuse et constante

Dans ce contexte difficile pour les finances publiques locales, Marcq-en-Barœul maintient le cap en poursuivant la mise en œuvre de son ambitieux programme de mandature, reposant notamment sur un effort sans précédent d'investissement en faveur de l'amélioration de l'offre de services publics aux Marcquois.

2019 sera une année de concrétisation de nombreux projets et de livraison d'équipements votés les années précédentes. De nouvelles autorisations de programme pour environ 22 Millions d'euros seront proposées pour achever le programme d'investissement de la mandature de 65 Millions sur 6 ans. Comme nous nous y sommes engagés, 100K€ seront consacrés au budget participatif qui permettront aux Marcquois de décider des projets déployés sur leur territoire.

Cette stratégie d'investissement, qui permet de conforter le patrimoine de notre collectivité, est essentielle pour moderniser les équipements et services publics Marcquois. C'est une condition *sine qua non* pour réussir le pari ambitieux de poursuivre la constante évolution de notre Ville en une Ville attractive.

Conformément à l'engagement pris devant les Marcquois, cet effort d'investissement n'a pas remis en cause la promesse ferme de baisse des taux d'impôts directs locaux. Une fois de plus, en 2019, le taux de la fiscalité directe locale baissera pour la taxe foncière bâtie de 3%. C'est une mesure importante dans un contexte économique et social qui reste difficile pour nos concitoyens. Ainsi, aujourd'hui à Marcq-en-Barœul, le taux des impôts locaux est dans la tranche la plus basse de la Métropole de Lille.

Cette année encore, nous nous attacherons à dégager un niveau important d'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) condition de soutenabilité du financement du programme d'investissement pour assurer la majeure partie de son financement par autofinancement.

Cet objectif d'un autofinancement élevé repose sur une maîtrise constante de l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Le dialogue budgétaire exigeant mis en place entre les adjoints chargés du budget et des ressources humaines et l'ensemble des adjoints sectoriels permet d'évaluer la pertinence de nos dispositifs municipaux. C'est la recherche permanente de l'efficacité du service public local qui est mise en place, sans recours à des économies forfaitaires ou coups de rabot. Cette méthode qui place l'utilisateur des services publics Marcquois au cœur de notre action nous permet par ailleurs de dégager des moyens supplémentaires pour financer nos priorités politiques, à savoir l'entretien et la propreté de nos espaces publics, l'innovation et l'attractivité de notre territoire, les services à la population et la solidarité en direction des plus vulnérables.

Cette sobriété se retrouvera dans l'évolution de nos dépenses de fonctionnement qui augmenteront de 2.4 % au budget primitif 2019.

Au sein des dépenses de fonctionnement, la masse salariale augmentera d'environ 2.3%. Ce taux d'évolution est la preuve d'un effort de maîtrise tout particulier sachant que, d'une part, 35% de cette évolution (0.8%) est dû à des facteurs extérieurs et contraints (revalorisations indemnitaires décidées au niveau national, augmentation des contributions employeurs). D'autre part, 65% de cette évolution, soit 1.5%, est liée à la reprise en régie de la crèche familiale et des moyens humains supplémentaires sont alloués pour répondre aux grandes priorités comme la propreté et les politiques de solidarité, la fin des contrats aidés ayant été compensée par l'embauche des mêmes agents. Enfin, la politique ambitieuse menée par la Ville en matière d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques professionnels et de reconversion des agents s'amplifie pour le plus grand bénéfice des agents et de la qualité des services publics.

Cette sobriété en dépenses s'accompagne de la recherche permanente de dynamisme des recettes de fonctionnement, hors fiscalité directe locale. Maintenir un niveau élevé de recettes de fonctionnement permet de conserver un niveau de dépenses de fonctionnement raisonnable, au service de la qualité de vie des Marcquois.

Parmi les principales recettes de fonctionnement, le niveau élevé de réalisation des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) nous permet d'envisager une augmentation des recettes de fiscalité immobilière. Nous rechercherons une inscription réaliste au regard des conditions de marché actuelles en s'appuyant sur les analyses les plus récentes de la Chambre des notaires.

L'attractivité de la Ville et son dynamisme urbanistique permettent de comptabiliser des nouveaux locaux dans les bases d'imposition.

Enfin, nous poursuivrons notre politique en faveur du logement social, pour développer l'offre de logement en direction des classes moyennes et populaires avec 150 K€ inscrit en 2019.

Les actions de promotion des artisans-commerçants et d'actions en faveur de l'emploi seront poursuivies et amplifiées. Il s'agit ici de soutenir les commerçants de proximité et de mettre en valeur le savoir-faire des artisans marcquois, notamment lors du Salon des artisans-commerçants, mais aussi de poursuivre la politique municipale en faveur de l'emploi (reconduction de l'opération Village de l'emploi dont les deux éditions d'avril et d'octobre 2018 ont été des réussites). 2019 sera marqué par le lancement du dispositif « aides directes ». Le Conseil Régional a délibéré en octobre sur la « délégation », au profit des communes, de sa compétence en matière de versement d'aides financières en investissement aux commerçants-artisans. La Ville souhaite s'inscrire dans le cadre de ce nouveau dispositif et provisionnera donc un important fond, 500 K€ sur 5 ans, pour permettre de financer des travaux réalisés par des commerçants Marcquois.

Rendre notre Ville encore plus sûre est également notre préoccupation quotidienne. L'an prochain, la Ville de Marcq-en-Barœul continuera de renforcer son action en matière de prévention et de sécurité. Le budget 2019 prendra en compte les moyens nécessaires tant humains que matériels afin de poursuivre la nouvelle organisation de surveillance 7 nuits/7 et 6 jours/7.

Enfin, comme nous l'avons vu à travers le nouveau Plan Climat adopté début 2018, nous savons que la transformation de notre modèle de développement vers une société bas carbone s'appuiera

avant tout sur l'échelon local. Ce changement de paradigme a été confirmé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui a officiellement confié de nouvelles et importantes responsabilités aux communes et aux intercommunalités en matière de transition énergétique et écologique. Toutefois, cette loi n'a pas transféré aux collectivités concernées les ressources complémentaires indispensables à la mise en place des dispositifs et actions nécessaires. Par conséquent, sur le lancement de notre modèle des années précédentes et particulièrement sur le développement de nouvelles politiques, nous encourageons les Marcquois à changer leurs habitudes en développant une politique de développement durable, de développement d'une économie circulaire en agrandissant plusieurs axes de cette politique dont notamment la mobilité, qui constitue un enjeu majeur. Elle doit faciliter le déplacement de l'ensemble des usagers, quels qu'ils soient. Sur le plan routier, la Ville de Marcq-en-Barœul privilégie la fluidité pour limiter les effets de serre, et optimise le stationnement pour faciliter l'accès aux commerces et aux habitations des riverains. Les modes de déplacement « doux », tels que les deux-roues, seront encouragés avec la création d'espaces dédiés et des espaces de stationnement spécifiques et adaptés. 2019 sera marquée par le retour de la prime vélo avec un budget de 140K€.

Les déplacements partagés, tels que co-voiturage sous toutes ses formes seront privilégiés pour permettre un usage du domaine public « revisité ». En lien avec la MEL, l'aménagement des parkings-relais sera mis en œuvre.

La Ville de Marcq-en-Barœul s'est lancée en 2017 dans l'opération « Défi Familles Zéro Déchet ». Des familles ont souscrit à cette démarche et ont bénéficié des ateliers organisés à Marcq-en-Barœul, qui se poursuivra et s'accentuera en 2019.

Une stratégie d'endettement « zéro » grâce à une capacité de financement adaptée à nos besoins

Ce sérieux dans le pilotage des recettes et des dépenses de fonctionnement conduit à anticiper, encore une fois cette année, un niveau important d'investissement qui sera de 22 M€, autofinancé à hauteur de 4.5M€.

Cet autofinancement devrait s'accompagner de recettes propres d'investissement conséquentes résultant pour partie de la gestion dynamique de notre patrimoine immobilier et des cessions réalisées.

Cette capacité de financement élevée nous permettra de ne pas avoir recours à l'endettement. Nous afficherons un emprunt d'équilibre de moins de 9 M€. La dette totale de la collectivité restera à zéro (voir explication sur l'emprunt d'équilibre ci-après).

Par conséquent, la Ville de Marcq respectera son programme d'investissement de la mandature sans endettement.

Une stratégie budgétaire saluée pour son sérieux et son efficacité

Enfin, le sérieux et l'efficacité de notre stratégie budgétaire doivent énormément à la qualité du travail mené. Celui-ci est reconnu tant en interne qu'en externe, comme en attestent les très nombreux prix obtenus par la Ville depuis 2014 en la matière, par exemple pour se limiter à 2018 le Trophée ODIS a été remis à Marcq-en-Barœul dans 3 catégories :

- Attirance ou l'indice final : Le palmarès final tient compte de quatre indices - «Gestion» – «Gouvernance (Management)», –«Service financier restitué» -«Partenariat pédagogique » auxquels un poids différent est attribué, le plus significatif étant, bien entendu, celui du premier indice Gestion,

- Gestion : Mesure la qualité et l'efficacité de la gestion municipale en fonction des contraintes (ou menaces) de son environnement. (Il prend en compte : l'endettement, les dépenses de fonctionnement (dont les charges de personnel) et d'investissement (dont le remboursement de la dette) le produit des taxes, de la fiscalité reversée aux communes, l'épargne de gestion, le potentiel financier),

- Gouvernance : Mesure l'adhésion des administrés à la politique du maire. C'est un engagement constant de transparence et de recherche d'efficacité au service des Marcquois qu'il faut saluer.

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE DE LA LOI DE FINANCES 2019

Les lois de finances revêtent un enjeu particulier pour les collectivités locales et leurs groupements car elles contiennent habituellement des dispositions ayant des incidences sur le contexte financier dans lequel elles exercent leurs compétences.

La fin de l'année 2017 avait été marquée par l'examen puis le vote de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui prévoit notamment l'encadrement des dépenses des plus grandes collectivités locales, et de la loi de finances initiale pour 2018 qui contenait des dispositions emblématiques telles que le dégrèvement de taxe d'habitation pour 80% des contribuables qui motivera une prochaine réforme du panier de ressources des collectivités locales.

La loi de finances 2019 (PLF 2019) ne comporte pas de réforme d'ampleur à l'exception de la réforme de la dotation d'intercommunalité.

Contexte économique

Une croissance moins forte

Le PLF 2019 est construit avec une croissance nominale du PIB (produit intérieur brut) de +1,7% en 2018 et 2019, ce qui est plus faible que celui constaté en 2017 (+2,2%). Cette prévision, jugée « plausible » par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) est proche des prévisions émises par divers instituts (+1,6% pour la Banque de France en septembre 2018 et pour le FMI en octobre 2018)

Une inflation plus élevée

La prévision d'inflation associée au PLF 2019 est de +1,4% pour 2019 contre +1,8% prévu pour 2018 par la dernière loi de finances. Pour 2018, l'évolution de l'inflation devrait être un peu supérieure et se situer autour de +2 % avec de faibles différences entre les instituts de prévision économique

Pour 2019, les différents instituts économiques sont moins optimistes que le gouvernement sur le niveau de l'inflation avec des prévisions de l'ordre de +1,7% à +1,8%. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, désormais dépendante de l'inflation, devrait donc être nettement plus importante en 2019. Elle devrait s'afficher à 2.2% pour les valeurs locatives d'habitation. Les valeurs locatives professionnelles seront en recul de 1.2% par rapport à 2018 pour reprendre les valeurs 2017, afin de respecter le décret lançant la révision bases fiscales des locaux professionnels suite à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels.

Contexte budgétaire

Le déficit public devrait être de 2,9% pour 2019.

Le déficit public s'est établi à 2,7% du PIB en 2017 et la prévision pour 2018 a été revue à la baisse avec un déficit de 2,4%. Pour 2019, le gouvernement prévoit une aggravation du déficit qui atteindrait -3% du PIB (niveau conforme à la LPFP 2018-2022), niveau qui s'explique essentiellement par la transformation en baisse de charges du CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi) et les mouvements sociaux de la fin d'année dernière ayant contraint le gouvernement à des annonces non prévues initialement.

La prévision d'endettement public sera égale à 98,6% du PIB pour 2019

Si l'endettement public a augmenté plus faiblement en 2017, la dette publique représente en 2017 98,5% du PIB avec l'intégration de la dette SNCF Réseau.

Le gouvernement prévoit que la part de la dette dans le PIB devrait se stabiliser en 2018 avant d'amorcer une décrue à compter de 2020. Pour mémoire, le désendettement était un des éléments constitutifs de la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics prévue par la LPFP 2018-2022.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX COMMUNES

Mesures afférentes aux dotations et mécanismes de péréquation

DGF des communes

Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune, a minima, de 90 M€. En 2018, ces enveloppes avaient augmenté respectivement de 110 M€ et de 90 M€.

Les niveaux d'augmentation prévus pour 2019 traduisent un retour à un rythme plus modéré que ces dernières années dans la montée en charge de la péréquation. La forte progression des enveloppes DSU et DSR avait en effet permis de limiter pour les communes bénéficiaires l'effet de la contribution au redressement des finances publiques appliquée sur la dotation forfaitaire entre 2014 et 2017.

Comme en 2018, le financement de la progression des dotations de péréquation est opéré intégralement par écrêtement de la dotation forfaitaire, c'est-à-dire par les communes elles-mêmes.

DGF des groupements : réforme d'ampleur de la dotation d'intercommunalité – Art. 79 PLF 2019

Le PLF réécrit entièrement les articles du CGCT consacrés à la dotation d'intercommunalité, dans la lignée des recommandations émises par le CFL en juillet dernier. L'objectif affiché est une harmonisation des modalités de calcul afin de mutualiser les besoins et capacités de financement entre les différentes catégories d'EPCI, et ainsi de limiter les besoins d'abondement par d'autres sources budgétaires.

La réforme envisagée prévoit notamment :

La fusion des différentes enveloppes existant jusqu'alors pour chaque catégorie de groupements ;

L'intégration de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) à l'enveloppe générale : les attributions individuelles seraient désormais calculées à partir de cette enveloppe réduite et les garanties porteraient sur le montant global de la dotation notifiée l'année précédente ;

Un « rebasage » du montant individuel de la dotation pour les EPCI percevant des montants très faibles voire nuls, sous condition de potentiel fiscal. Cela concerne notamment les groupements qui subissent un prélèvement sur leur fiscalité au titre de la contribution au redressement des finances publiques, et ont de fait une dotation d'intercommunalité égale à 0.

À condition qu'ils remplissent certaines conditions de potentiel fiscal, ces EPCI devraient ainsi à nouveau percevoir une dotation à partir de 2019 grâce au mécanisme des garanties. Dans le système tel qu'il est envisagé, les prélèvements sur fiscalité (pour les EPCI concernés) semblent être figés à leur niveau de 2018. Là encore, ce point devra être confirmé par les débats.

L'introduction du critère revenu par habitant dans la répartition de la dotation de péréquation, et la fin des mécanismes de bonification et de majoration applicables à certaines communes.

Des modifications dans la définition du coefficient d'intégration fiscal (CIF) qui intervient dans le calcul de la dotation d'intercommunalité. À compter de 2019, le CIF utilisé pour le calcul de la dotation d'intercommunalité est plafonné à 0,6. Celui des métropoles est pondéré par un coefficient de 1,2. Enfin, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée aux communes est intégrée au calcul du CIF des CC à Fiscalité Additionnelle (à hauteur de 50% de la DSC versée en N-2). Désormais, les dépenses de transfert sont ainsi prises en compte dans le calcul pour toutes les catégories d'EPCI.

L'harmonisation des garanties applicables entre les différentes catégories d'EPCI. En particulier, dans le nouveau système, la dotation d'intercommunalité/habitant versée à un EPCI ne peut varier qu'entre -5% et +10% d'une année sur l'autre. Les fortes variations seraient ainsi limitées, ce qui devrait stabiliser les montants individuels dans les années à venir.

Même si elle introduit des nouveautés importantes, la réforme de la dotation d'intercommunalité telle qu'envisagée en l'état actuel du texte ne devrait pas induire de grands bouleversements dans sa répartition, du moins pas à court terme. Les mécanismes de garantie du niveau de dotation par habitant, renforcés, devraient permettre de lisser les évolutions dans le temps.

Maintien du bénéfice de l'exonération de taxe d'habitation (TH) et du dégrèvement de Contribution à l'audiovisuel public (CAP) pour certains contribuables veuves ou veufs – Art. 3 quater du PLF 2019

À la suite de la suppression de la demi-part fiscale des veuves et veufs en 2016, de nombreuses personnes âgées s'étaient retrouvées assujetties à la taxe d'habitation. Une prorogation de cette exonération pour les foyers concernés était appliquée depuis.

Afin d'éviter de faire entrer ces foyers dans la taxe d'habitation au moment où il entamait sa réforme de la taxe d'habitation (TH) le gouvernement avait décidé de prolonger cette exonération pour l'année 2017, et de faire directement bénéficier les foyers concernés (pour ceux respectant les conditions de revenus pour bénéficier du dégrèvement de TH) d'un dégrèvement de 100% de leur TH pour les années 2018 et 2019.

Par amendement en séance publique, les députés ont voté le maintien de cette exonération pour la TH de 2018. Le maintien en 2018 de l'exonération a pour conséquence la majoration de 110 M€ de l'enveloppe afférente à la compensation fiscale de TH aux collectivités pour 2019. Les compensations fiscales au titre de la taxe d'habitation sont en effet versées avec un an de décalage, donc en 2019 pour les impositions de 2018.

Précisions sur les modalités de calcul de la TEOM

Le PLF prévoit d'élargir le spectre des motifs de l'institution de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) aux « dépenses liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ». Cette extension devrait permettre aux autorités compétentes de faire financer par le biais de la TEOM des dépenses autres que celles spécifiquement liées à l'activité de collecte ou de traitement des déchets (sans que cela permette toutefois d'élargir l'enveloppe de manière significative).

En outre, Le PLF permet dorénavant aux autorités de pouvoir choisir, pour le calcul de la TEOM, entre la prise en compte :

-des dotations aux amortissements des immobilisations, lorsque la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes ;

-des dépenses réelles d'investissement, lorsque la taxe n'a pas pourvu aux dotations aux amortissements correspondantes.

Parallèlement, dans l'éventualité où l'illégalité de la délibération fixant le taux de la TEOM serait reconnue par une décision de justice, l'autorité délibérante s'exposerait à la prise en charge financière des dégrèvements consécutifs à la décision du juge. Cette prise en charge prendrait la forme d'une déduction sur les attributions mensuelles de TEOM. Cette mesure ne s'applique qu'à compter de 2019.

En conclusion

Le marathon budgétaire a pris fin au Parlement, juste avant la trêve de Noël. Sans surprise, l'Assemblée nationale a le plus souvent imposé ses vues, notamment sur les dispositions du projet de loi de finances pour 2019 concernant les finances locales.

Le Parlement a définitivement approuvé le 20 décembre, par un ultime vote de l'Assemblée nationale, le projet de budget 2019, au terme d'un parcours rendu tumultueux par le mouvement des "gilets jaunes".

Les espoirs des collectivités sont une nouvelle fois douchés

Dans la dernière ligne droite, les députés ont rejeté la plupart des dispositions introduites en première lecture par le Sénat, dont plusieurs étaient favorables aux finances des collectivités territoriales. Pêle-mêle, à titre d'exemple, voici des dispositions qui ont disparu : l'affectation d'une fraction de la taxe carbone aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant adopté un plan climat-air-énergie territorial, l'augmentation de 45 millions d'euros des moyens affectés aux départements pour l'entretien de leur réseau routier, le remboursement partiel des frais de carburant aux centres départementaux d'incendie et de secours, ou encore la compensation intégrale des exonérations de longue durée de fiscalité locale pour les constructions neuves et les acquisitions de logements sociaux.

Les dispositifs voulus par les sénateurs pour éviter que les collectivités territoriales ne subissent d'une année à une autre des variations de leurs attributions de dotations (rapport sur les conséquences des modifications du périmètre des EPCI sur leurs communes membres et garantie pour les communes de conserver leur montant de dotation globale de fonctionnement lorsqu'elles intègrent une nouvelle intercommunalité) n'ont pas, non plus, survécu à la discussion en nouvelle lecture dans l'hémicycle du Palais Bourbon. Les députés ont toutefois maintenu la dissociation de l'arrêté portant notification des attributions individuelles de dotations et les informations dues par l'Etat lorsque les dotations des communes connaissent des variations importantes. On notera qu'en vertu d'un amendement d'un député (LREM), les services de l'Etat auront un délai de deux semaines pour faire parvenir ces informations (et non deux mois). La plupart des évolutions voulues par les sénateurs concernant l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ont également disparu du projet de loi final. Les députés ont seulement conservé les dispositions qui amélioreraient la transparence de ces dotations.

Ce qu'il reste du texte établi par le Sénat

Dans une majorité de cas, les députés ont fait le choix de rétablir les dispositions qu'ils avaient adoptées en première lecture, sans même les retoucher. L'Assemblée nationale a ainsi rétabli les dispositions maintenant, au titre de 2018, l'exonération de taxe d'habitation pour 550.000 personnes. Une option préférée à celle du dégrèvement (qui, lui, avait la faveur des sénateurs). La différence n'est pas neutre pour les collectivités territoriales, qui vont voir leurs budgets locaux réduits de 56 millions d'euros, l'an prochain (compensation avec une année de décalage).

Les députés ont également décidé le retour de la minoration en 2019 (dans le cadre des "variables d'ajustement") de 49,1 millions d'euros des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Gérés par les conseils départementaux, ces fonds doivent permettre de soutenir des communes défavorisées.

La nouvelle dotation Natura 2000 (5 millions d'euros) sera attribuée en 2019 aux communes de moins de 10.000 habitants dont les ressources financières ne dépassent pas un certain niveau et qui

sont couvertes à plus de 75 % par un site Natura 2000 (les sénateurs s'étaient opposés à l'instauration de ce seuil). Les dispositions sur l'aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) font également leur retour dans leur version votée par l'Assemblée nationale.

Quelques-unes des dispositions votées par le Sénat demeurent quand même dans le projet de loi. Il en va ainsi d'une bonne partie de celles qui prévoient la prolongation du pacte de stabilité financière en faveur des communes nouvelles, des mesures visant la composition du comité des finances locales, du maintien de la taxe sur les friches commerciales, de la prise en compte dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) des communautés des attributions de compensation versées par les communes au groupement auxquelles elles appartiennent.

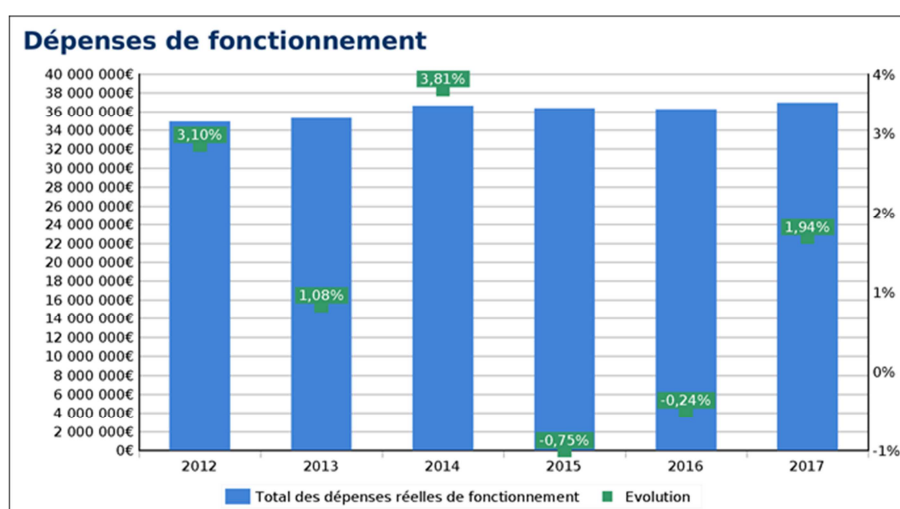
Regard rétrospectif sur les financements de la Ville Marcq-en-Barœul

Les grandes masses financières

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	46 069 834	44 717 255	47 640 966	46 642 434	46 423 373	45 630 603
Dépenses de fonctionnement	34 886 989	35 263 131	36 606 791	36 332 552	36 245 027	36 947 613
Recettes d'investissement	1 088 887	1 360 650	1 983 522	1 924 434	2 056 454	3 929 114
Dépenses d'investissement	9 531 875	11 511 399	7 896 384	8 076 400	11 941 734	8 645 616

Les dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	34 886 989	35 263 131	36 606 791	36 332 552	36 245 027	36 947 613
Evolution en %	3,1 %	1,08 %	3,81 %	-0,75 %	-0,24 %	1,94 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	22 781 662	22 867 880	23 925 505	24 572 067	24 583 261	25 274 557
Evolution en %	2,39 %	0,38 %	4,62 %	2,7 %	0,05 %	2,81 %
Charges à caractère général (chap 011)	8 111 767	8 191 012	8 393 985	7 697 062	7 669 214	7 623 690
Evolution en %	7,19 %	0,98 %	2,48 %	-8,3 %	-0,36 %	-0,59 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	835 201	861 258	843 552	842 046	828 173	866 122
Evolution en %	-4,87 %	3,12 %	-2,06 %	-0,18 %	-1,65 %	4,58 %
Subventions versées (art 657)	2 151 547	2 232 740	2 473 146	2 401 980	1 954 400	2 253 914
Evolution en %	-2,94 %	3,77 %	10,77 %	-2,88 %	-18,63 %	15,33 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	304 052	324 115	359 181	310 263	289 527	311 565
Evolution en %	-10,47 %	6,6 %	10,82 %	-13,62 %	-6,68 %	7,61 %
Intérêts de la dette (art 66111)	344 491	290 410	255 507	206 821	156 178	10 356
Evolution en %	-15,03 %	-15,7 %	-12,02 %	-19,05 %	-24,49 %	-93,37 %



Les dépenses de fonctionnement sont globalement bien maîtrisées. Elles sont stables dans la durée, voire inférieure à l'inflation constatée.

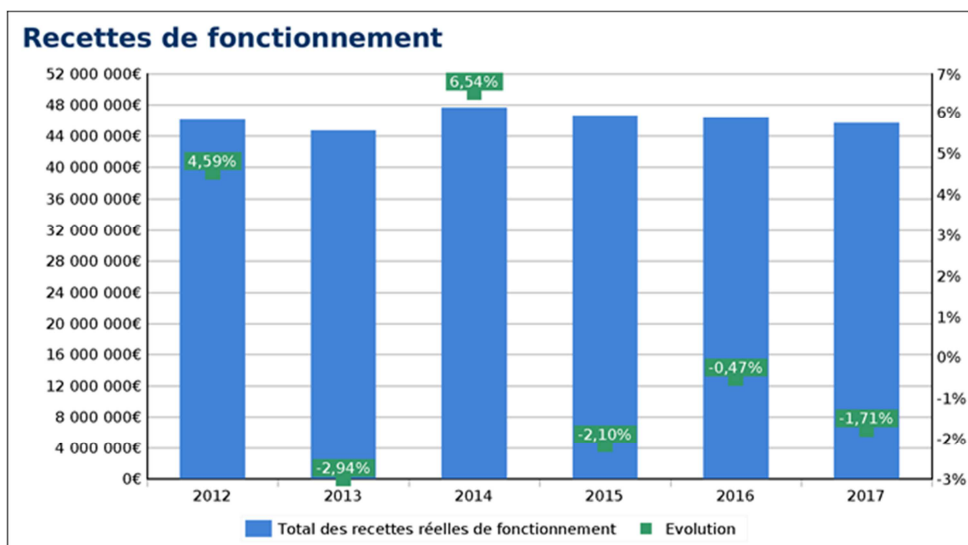
	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1,15 %	5,91 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2,1 %	10,94 %
Charges à caractère général (chap 011)	-1,23 %	-6,02 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	0,73 %	3,7 %
Subventions versées (art 657)	0,93 %	4,76 %

Les recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles de fonctionnement	46 069 834	44 717 255	47 640 966	46 642 434	46 423 373	45 630 603
Evolution en %	4,59 %	-2,94 %	6,54 %	-2,1 %	-0,47 %	-1,71 %
Produit des contributions directes (art 73111)	22 131 424	22 449 307	22 426 289	23 371 006	22 931 871	22 394 058
Evolution en %	1,76 %	1,44 %	-0,1 %	4,21 %	-1,88 %	-2,35 %
Fiscalité indirecte	11 814 332	11 167 868	12 571 931	12 180 148	12 848 391	13 083 728
Evolution en %	-3,28 %	-5,47 %	12,57 %	-3,12 %	5,49 %	1,83 %
Dotations et participation	7 250 744	7 428 274	7 766 167	6 940 215	5 686 291	5 162 009
Evolution en %	1,07 %	2,45 %	4,55 %	-10,64 %	-18,07 %	-9,22 %

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	-0,19 %	-0,95 %
Produit des contributions directes (art 73111)	0,24 %	1,19 %
Fiscalité indirecte	2,06 %	10,74 %
Dotations	-6,57 %	-28,81 %

On remarquera l'évolution positive de la fiscalité indirecte via l'effet de la progression de la DMTO et une baisse très importante des dotations de 28% via la baisse de la DGF.



Les taux et les produits fiscaux

	Evolution du taux de TH	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2012	-1,0 %	-1,0 %	-1,0 %
2013	-1,0 %	-1,0 %	-1,0 %
2014	-1,0 %	-1,0 %	-1,02 %
2015	0 %	0 %	0 %
2016	-1 %	0 %	0 %
2017	-4 %	0 %	0 %
2018	0%	-1%	-5%

Les taux sont en baisse régulièrement.

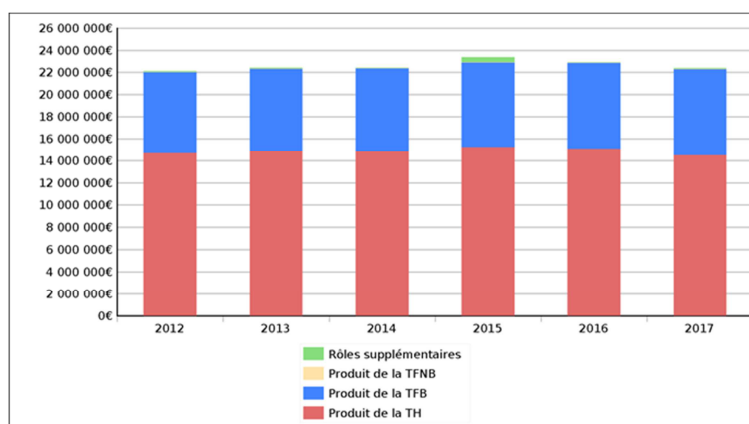
Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe est stable entre 2014-2017.

Il s'établit, en début de mandat, à 22 426 289€ en 2014 et à 22 394 058 € en 2017.

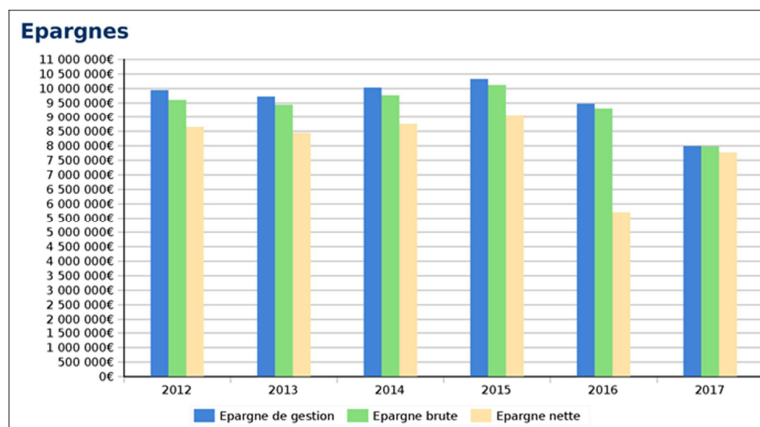
Pendant cette mandature, le produit de la fiscalité directe a baissé. Les baisses des taux ont permis de contrebalancer les bases physiques dynamiques, donc le produit des impôts locaux a été stabilisé. Les Marcquois ont donc vu la part communale baisser sur leurs feuilles d'impôts.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produit de la TH	14 676 877	14 856 835	14 821 898	15 253 452	15 098 473	14 473 408
Produit de la TFB	7 342 375	7 469 320	7 528 798	7 648 004	7 757 310	7 822 709
Produit de la TFNB	44 348	42 822	39 841	38 897	43 297	41 700
Rôles supplémentaires	67 824	80 330	35 752	430 653	32 791	56 241
Total des produits	22 131 424	22 449 307	22 426 289	23 371 006	22 931 871	22 394 058



Les épargnes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	46 069 834	44 717 255	47 640 966	46 642 434	46 423 373	45 630 603
Epargne de gestion	9 937 437	9 721 380	10 021 432	10 318 997	9 466 026	7 982 206
Epargne brute	9 592 946	9 430 970	9 765 925	10 112 176	9 309 848	7 971 850
Taux d'épargne brute (en %)	21,57 %	21,1 %	21,06 %	21,77 %	20,44 %	17,75 %
Epargne nette	8 644 509	8 445 523	8 741 691	9 047 292	5 702 493	7 762 640

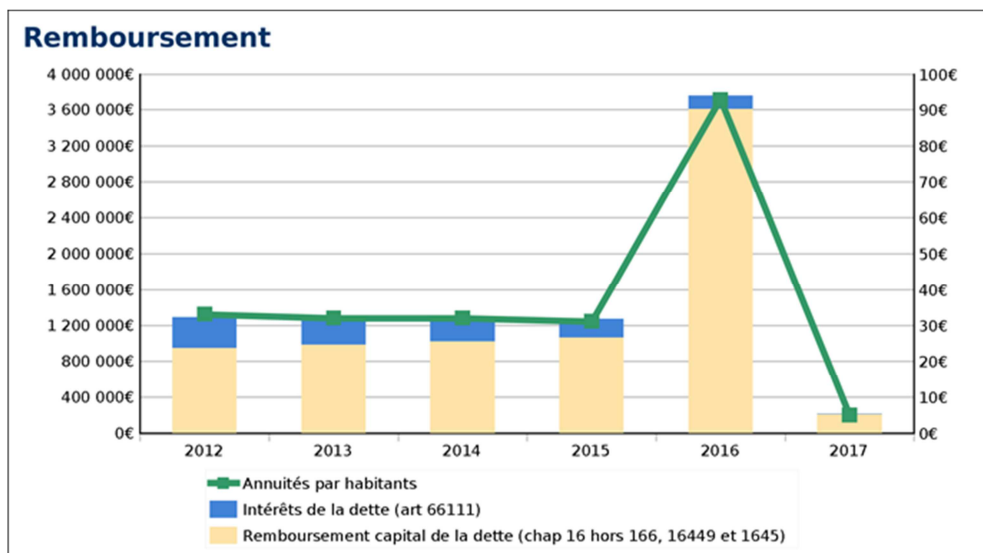


A l'exception de 2016, année du remboursement anticipé des emprunts, l'épargne se maintient à un niveau satisfaisant. Les efforts de gestion ont permis d'amortir les effets de la baisse de la DGF.

L'endettement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours au 1er janvier	7 839 567	6 891 130	5 905 683	4 881 448	3 816 565	209 210
Ratio de désendettement	0,7 ans	0,6 ans	0,5 ans	0,4 ans	0 ans	0 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0
Encours au 31 decembre	6 891 130	5 905 683	4 881 448	3 816 565	209 210	0

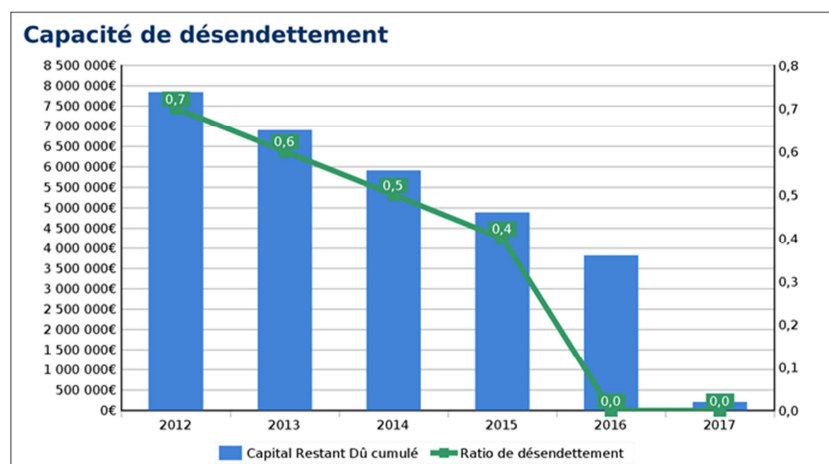
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital Restant Dû (au 01/01)	7 839 567	6 891 130	5 905 683	4 881 448	3 816 565	209 210
Evolution en %	-14,58 %	-12,1 %	-14,3 %	-17,34 %	-21,81 %	-94,52 %
Annuités	1 292 928	1 275 857	1 279 741	1 271 705	3 763 533	209 210
Evolution en %	-25,85 %	-1,32 %	0,3 %	-0,63 %	195,94 %	-94,17 %



Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio de désendettement	0,7 ans	0,6 ans	0,5 ans	0,4 ans	0 ans	0 ans



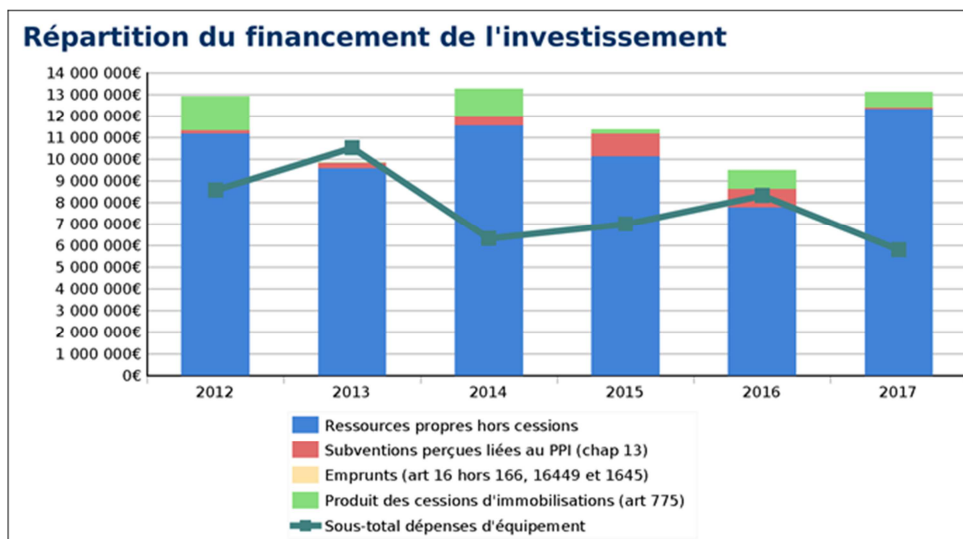
Les dépenses d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles d'investissement	9 531 875	11 511 399	7 896 384	8 076 400	11 941 734	8 645 616
Evolution en %	4,63 %	20,77 %	-31,4 %	2,28 %	47,86 %	-27,6 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	8 553 377	10 481 402	6 331 824	7 009 266	8 193 229	5 785 967
Evolution en %	16,1 %	22,54 %	-39,59 %	10,7 %	16,89 %	-29,38 %
Subventions d'équipement (art 204)	30 000	36 500	0	0	140 000	10 900
Evolution en %	-74,49 %	21,67 %	-100 %	0	0	-92,21 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	948 437	985 447	1 024 234	1 064 884	3 607 355	209 210
Evolution en %	-29,13 %	3,9 %	3,94 %	3,97 %	238,76 %	-94,2 %

Les principales recettes d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles d'investissement	1 088 887	1 360 650	1 983 522	1 924 434	2 056 454	3 929 114
Evolution en %	-61,83 %	24,96 %	45,78 %	-2,98 %	6,86 %	91,06 %
FCTVA (art 10222)	879 462	1 105 019	1 417 572	713 652	1 090 848	1 017 288
Evolution en %	-33,82 %	25,65 %	28,28 %	-49,66 %	52,85 %	-6,74 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	155 962	254 747	441 373	1 044 164	841 071	82 695
Evolution en %	-89,33 %	63,34 %	73,26 %	136,57 %	-19,45 %	-90,17 %

Depuis 2014, les subventions perçues ont fortement progressé.



Fonds de roulement et résultat des exercices

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement en début d'exercice	9 753 973	12 493 831	11 797 206	16 918 519	21 076 434	21 369 499
Résultat de l'exercice	2 739 857	-696 625	5 121 313	4 157 915	293 065	3 966 488
Fonds de roulement en fin d'exercice	12 493 830	11 797 206	16 918 519	21 076 434	21 369 499	25 335 987

Le fonds de roulement nous permet de financer notre programme pluriannuel d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Ce fonds de roulement est le cumul de résultats cumulés depuis plusieurs années et d'une volonté réinvestir le fruit de la vente de biens immobiliers.

Les ratios

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio 1	878	884	904	898	895	918
Ratio 2	557	563	554	577	566	556
Ratio 3	1 159	1 122	1 177	1 152	1 146	1 134
Ratio 4	215	263	156	173	202	144
Ratio 5	173	148	121	94	5	0
Ratio 6	124	124	129	102	74	59
Ratio 7	65,3 %	64,85 %	65,36 %	67,63 %	67,83 %	68,41 %
Ratio 9	77,79 %	81,06 %	78,99 %	80,18 %	85,85 %	81,43 %
Ratio 10	18,57 %	23,44 %	13,29 %	15,03 %	17,65 %	12,68 %
Ratio 11	14,96 %	13,21 %	10,25 %	8,18 %	0,45 %	0 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Rapport d'activité 2017

L'enfant à Marcq-en-Barœul

La Ville apporte une attention toute particulière à l'enfant, dès son accueil dans les structures "petite enfance" jusqu'à l'âge adulte. Les équipements municipaux (crèches, écoles, accueils de loisirs, maisons de la jeunesse, équipements sportifs, culturels et de loisirs...) sont à la hauteur de l'ambition affichée de l'accueillir dans des lieux modernes et de l'accompagner dans son éveil à la culture et son épanouissement artistique.

Aux côtés des parents dès la naissance

La Ville de Marcq-en-Barœul propose plus de 1 100 places d'accueil pour les tous jeunes enfants, avec une offre de garde diversifiée et de qualité, de l'assistante maternelle à la crèche. Cette politique volontariste se traduit par :

- l'accueil de 9 enfants porteurs de handicap dans les structures "petite enfance" de la Ville,
- la poursuite du partenariat avec les Papillons Blancs au sein du Réseau Intercommunal et Interinstitutionnel Enfance Handicap (RIEH),
- un cofinancement à hauteur de 189 000 € apporté au Centre social et culturel pour la création d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle,
- des moyens optimisés dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Nord (plus de 800 000 € de financements supplémentaires),
- un projet de création d'une nouvelle structure municipale dans le quartier du Buisson, offrant 37 places.

Nombre de places offertes pour l'accueil du jeune Marcquois



L'élève marcquois : pendant et après l'école

• **Préserver la culture de l'animation**

La Ville de Marcq-en-Barœul a choisi, pour les écoles publiques, le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017. Afin de préserver la culture de l'animation développée au cours des TAP, un nouveau projet a été mis en place dans les huit accueils du soir des écoles élémentaires. Chaque jour, une activité de loisirs différente est proposée. Les accueils de loisirs ont été également conventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales et labellisés par Jeunesse et Sports. 250 enfants en ont bénéficié chaque soir.

• Une restauration de proximité

80 % des élèves inscrits dans le premier degré dans les écoles publiques déjeunent dans les restaurants scolaires, soit 2 400 repas servis quotidiennement. Le nouveau marché de la restauration scolaire a été l'occasion de promouvoir un ancrage territorial des produits consommés avec la présence d'un produit «bio» à chaque repas et 250 producteurs référencés dans un rayon de 30 km autour de l'unité de production.

• Des investissements pour plus de modernité et de sécurité

Le plan de numérisation des écoles publiques a été poursuivi, avec l'expérimentation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dans quatre écoles. En 2017, des travaux ont été réalisés dans le cadre du plan de gestion du patrimoine :

- la mise en place de plafonds coupe-feu à l'école Matisse (33 000 €),
- la mise en sécurité des accès (portails, visiophones, etc.) (46 000 €),
- la rénovation de la verrière de l'école Pascal (19 000 €),
- la réfection de la couverture zinc de l'école Peguy (120 000 €),
- l'isolation des combles de l'école Niki de Saint Phalle (39 000 €).

4 958 enfants ont fréquenté en 2017 les 16 écoles publiques et privées de la ville

2 400 repas/jour dans les restaurants scolaires de la Ville.

L'enfant en dehors de l'école : une palette d'activités riches et diversifiées

Parce que l'épanouissement de l'enfant passe aussi par une politique d'accès à la culture et aux sports, la Ville multiplie les animations et services à destination des jeunes, écoliers et adolescents. Pour simplifier l'accès aux accueils de loisirs, la mise en place du nouvel espace "citoyen premium" offre aux parents une simplification de leur démarche en leur permettant un paiement direct et une information sur la disponibilité des places. Le service Jeunesse a délivré 21 bourses pour un total de 9 900 € dans le cadre d'un financement permis de conduire ou BAFA en contrepartie d'une activité bénévole d'intérêt collectif dans une association de la Ville.

Le succès du parc familial de la Ferme aux Oies ne s'est pas démenti en 2017, avec plus de 72 250 Marcquois venus s'y détendre et près de 25 000 entrées payantes acquittées par les non- Marcquois. La patinoire installée à Noël a généré 2 783 entrées payantes.

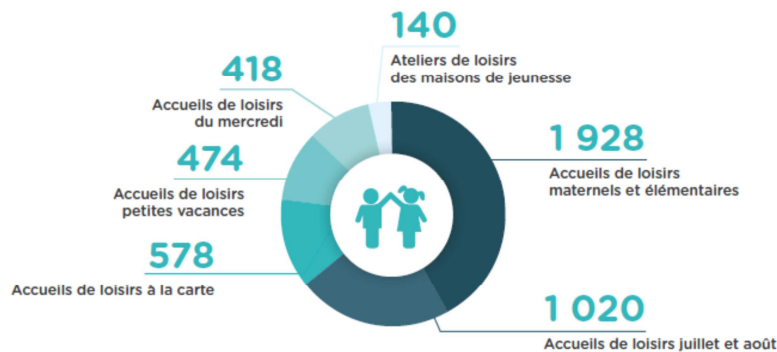
Un exemple : Démonstrations pour l'accès à la musique

La Ville de Marcq-en-Barœul est l'une des neuf communes à participer au projet Démonstrations porté par la Métropole Européenne de Lille et piloté par l'Orchestre National de Lille. Ce projet vise à faire accéder à la musique classique, par la constitution d'un orchestre philharmonique, des jeunes âgés de 7 à 12 ans qui habitent majoritairement les quartiers relevant de la politique de la ville. Cinq enfants du quartier de la Briqueterie bénéficient ainsi deux fois par semaine de cours dispensés par deux musiciens de l'Orchestre National de Lille.

Un autre exemple : Finoreille pour découvrir l'opéra

Soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le projet "Finoreille : Opéra de Lille" propose des ateliers de pratique vocale aux élèves de 8 à 12 ans habitant des quartiers où la population ne fréquente traditionnellement pas l'Opéra. À raison d'1 h 30 par semaine, ils participent à ces ateliers animés par un chef de chœur de l'Opéra de Lille.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures jeunesse (en 2017)



EN CHIFFRES

Culture

- 370 enfants ont participé aux 15 séances de l'heure du conte
- 1 768 élèves ont bénéficié d'une initiation à la pratique musicale par les dumistes
- 12 films labellisés "jeunes publics" ont été proposés par le Colisée-lumière
- 90 enfants ont participé aux Défis de l'impromis en place par le Théâtre École
- 300 enfants et adolescents ont été accueillis aux ateliers de pratiques artistiques du Petit Prince
- 2 000 élèves (pour 9 387 entrées) ont participé aux dispositifs d'éducation à l'image

Sport

- 9 agents ETAPS ont dispensé 5 916 heures d'EPS dans les écoles primaires
- 101 enfants ont bénéficié de l'école d'orientation sportive
- 7 323 leçons de natation ont été dispensées
- 60 enfants ont bénéficié des joies du jardin aquatique
- 135 enfants ont suivi les cours de l'école de kick-boxing
- 250 danseurs ont participé à la 5e édition de Dansez Marcq

Des services à destination de tous les Marcquois

La Ville de Marcq-en-Barœul s'emploie à favoriser le lien social, faciliter les échanges et la participation de tous, pour une ville durable et conviviale. La culture, le sport, les actions en direction des aînés et des personnes les plus fragiles, l'accompagnement et le soutien apportés aux nombreux acteurs économiques témoignent d'un engagement au service des Marcquois.

La culture pour rassembler les Marcquois

Vecteur de lien social, la politique culturelle de la Ville associe proximité et grands événements, grâce à un patrimoine riche en équipements. Elle entend toucher le public marcquois dans sa diversité.

Des événements toujours aussi populaires

Tout au long de l'année, les Marcquois sont invités à de multiples événements. Plusieurs rendez-vous sont devenus des incontournables :

- Pont en fête : cette fête familiale et intergénérationnelle s'est étendue de la place Doumer au parc P. Noiret,

- la Fête nationale : le concert de Boulevard des Airs et le feu d'artifice ont rassemblé 12 000 personnes,
- la Nativité : les 70 bénévoles ont offert aux 10 000 spectateurs un tableau autour de l'histoire de Marie. Le traditionnel marché de Noël associatif a inauguré une braderie des enfants,
- la fête du parc Valmy a été l'occasion d'inaugurer le nouvel espace Serge Charles dans une ambiance de "guinguette",
- la fête des allumoirs a réuni 1 500 personnes.

Modernisation de la médiathèque

Avec la mise en place de la RFID, la médiathèque La Corderie s'est modernisée. Cette nouvelle technologie vise à fluidifier les files d'attente, faciliter les retours 24h/24 grâce à une nouvelle boîte à livres et permettre aux agents d'être plus disponibles pour leurs missions d'accueil et de conseil.

EN CHIFFRES

La médiathèque

- 7 200 abonnés individuels pour 10 000 inscrits
- 5 168 livres, 491 CD, 448 DVD acquis en 2017
- 178 abonnements renouvelés
- 26 arrêts desservis par le Bibliobus
- 450 000 prêts

La programmation culturelle

- Contes et Légendes : 23 spectacles intra-muros et 12 spectacles hors les murs
- Liaisons musicales : 13 concerts
- Festi'Loups : 800 petits spectateurs
- Music'à ma porte : 8 concerts à travers la Ville
- 23 expositions organisées
- 49 921 entrées au Colisée Lumière, dont 21 370 entrées Art et Essai
- 222 films projetés lors de 1 097 séances

Le sport pour tous

La Ville de Marcq-en-Barœul apporte son soutien à 46 associations sportives pour 11 376 licenciés et environ 15 000 pratiquants. Elle entretient également divers équipements sportifs. En 2017, elle a ainsi procédé au changement du système de traitement de l'eau à la piscine municipale et à l'installation de déchloramineurs (29 616 €) ; à l'aménagement d'un vestiaire à la salle René Liétaert ; au changement de la fosse de réception à la salle de gymnastique René Liétaert (40 000 €) ; à la mise en conformité du club house du stade Gilles D'Halluin (12 000 €).

EN CHIFFRES

- 340 500 € de subventions annuelles de fonctionnements octroyées aux associations sportives,
- 12 100 € de subventions exceptionnelles,
- 8 agents mis à la disposition de 7 associations à raison de 10 h/semaine pour un montant de 81 645 euros,
- 56 110 heures d'occupation des terrains et salles de sport, matérialisées par 51 conventions,
- 170 150 entrées à la piscine

Une ville à l'écoute de ses aînés

Les aînés occupent, avec l'allongement de l'espérance de vie, une place de plus en plus importante dans notre société, 22% des Marcquois ont plus de 60 ans. Devant ce constat, la Ville développe une politique visant le maintien à domicile, la participation à la vie sociale et la lutte contre l'isolement.

Renforcer la place des seniors dans la cité

De nombreuses actions sont initiées ou soutenues par la Ville. 55 associations marcquoises proposant des activités et loisirs adaptés à un public senior ont été identifiées par un pictogramme dans le guide des associations. Les six clubs d'aînés ont continué à bénéficier de l'aide logistique de la Ville pour proposer quotidiennement des activités (27 lotos, 32 concours de belote, 17 jeux de fléchettes, 90 goûters festifs, 40 repas et 20 sorties) et la 3e édition du salon Seniors Actifs a attiré 1 500 visiteurs.

Favoriser le maintien à domicile

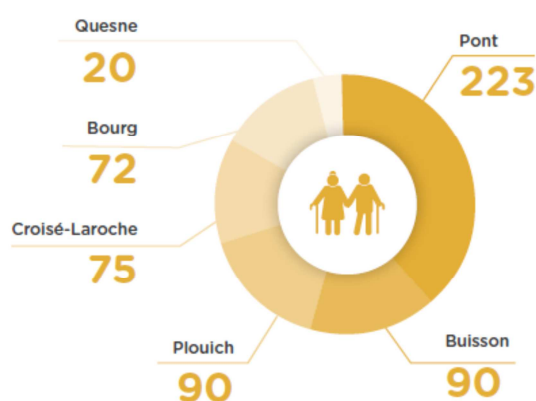
Pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie et faciliter leur maintien à leur domicile, plusieurs actions ont été menées :

- 41 593 repas livrés aux 286 bénéficiaires du service du Centre communal d'action sociale,
- 61 880 heures d'aide et d'accompagnement à domicile effectuées,
- 240 visites réalisées par la coordonnatrice médico- sociale sur les situations les plus complexes ainsi que 140 visites par les responsables de secteur du CCAS.

EN CHIFFRES

- 6 500 conduites assurées par les deux Tulip sur l'année
- 756 convives aux banquets de printemps et d'hiver
- 310 personnes accueillies au théâtre Charcot pour le spectacle de la semaine bleue
- 550 places de cinéma distribuées ainsi que 595 boîtes de chocolat
- 75 bénéficiaires des 24 séances d'aquagym

Fréquentation moyenne hebdomadaire des clubs d'aînés



Une ville solidaire

Apporter une aide aux plus fragiles pour une cité bienveillante et inclusive, c'est une volonté forte de la Ville de Marcq-en-Barœul.

Pour les enfants

L'opération "mini séjours d'été", menée en partenariat avec le centre communal, a permis à 20 enfants et 5 adolescents de partir en vacances.

Pour les familles

Le 22 décembre, 118 adultes et enfants se sont retrouvés pour fêter Noël autour d'un repas préparé par les bénévoles du centre social et culturel. Cette soirée était destinée aux personnes isolées ou en situation de fragilité. Cette première édition, marquée par la convivialité et la bonne humeur, sera renouvelée en 2018.

Pour les plus démunis

La collecte nationale de la banque alimentaire du Nord, réalisée par les bénévoles du Centre social et culturel et le CCAS en novembre 2017, a permis de recueillir 5 300 kg d'aliments contre 4 300 kg en 2016.

Pour les demandeurs d'emploi

La 9e édition du forum de l'emploi a attiré près de 5 000 personnes et 250 postes ont été proposés. 148 allocataires du RSA ont été suivis au cours de l'année 2017 et 672 entretiens ont été effectués dans ce cadre. 115 personnes ont été suivies au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

192 jeunes ont été reçus tout au long de l'année dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes. La Mission locale recense, quant à elle, 300 jeunes de moins de 26 ans qui la contactent régulièrement. Les ateliers "Estime de soi", initiés en collaboration avec les services du Département, ont permis à 7 allocataires du RSA de travailler sur la confiance en soi, l'amélioration de la communication verbale et non verbale, la valorisation de son image et l'amélioration de la relation avec autrui.

Dans le cadre de la politique de la Ville, le Centre d'information des droits des femmes et des familles a été missionné pour poursuivre l'action "les femmes des quartiers vers l'emploi". Cette action a permis à 8 femmes de reprendre un parcours d'insertion professionnelle.

Une ville durable

Pour une vie et une ville plus saine et durable, la Ville de Marcq-en-Barœul se positionne sur de multiples actions. Elle a ainsi mis en place une prime pour l'acquisition d'un vélo, ouverte aux Marcquois jusqu'au 31 décembre 2017. Cette mesure a remporté un succès considérable : 1 033 personnes en ont bénéficié, pour un montant total de 171 519 €, dont 377 qui ont opté pour un vélo à assistance électrique.

En coordination avec les communes de Roubaix, Tourcoing et Bondues, la Ville de Marcq-en-Barœul s'est lancée en 2017 dans l'opération "Défi Familles Zéro Déchet". 80 familles ont souscrit à cette démarche et ont bénéficié de 33 ateliers. En parallèle, deux tutoriels vidéo ont été mis en ligne sur le site de la Ville. Le bilan de cette première édition fait apparaître une diminution moyenne de 28% des déchets recyclables, et de 35% des déchets non recyclables.

Compte-tenu de la forte demande, la Ville souhaitait également augmenter le nombre de jardins familiaux. Une convention de mise à disposition d'un terrain situé Chemin Pierre Clément

appartenant à la SNCF a permis la création de 72 jardins supplémentaires, ce qui porte à 125 le nombre total de parcelles à disposition des Marcquois.

Une ville au service du développement économique et des commerçants

Marcq-en-Barœul compte près de 3 472 entreprises, dont environ 650 artisans et commerçants. Ces chiffres démontrent le dynamisme de la Ville et son attractivité. La politique d'accompagnement menée par la Ville s'est notamment concrétisée en 2017 par :

- la création du salon Label Marcq (2 500 visiteurs, 70 enseignes présentes, de nombreuses animations),
- des animations tout au long de l'année comme "la chasse aux z'oeufs" à Pâques, un calendrier de l'Avent inédit, l'installation d'un carrousel en fin d'année,
- le soutien au site des Artisans d'Art de Septentrion : la Ville a rapproché la Chambre de Métiers des artisans afin de permettre des diagnostics individuels. Cette initiative a débouché sur des actions communes et fédératrices, dont un marché de Noël, qui sera réitéré en 2018,
- le soutien à l'association Enseignes de Marcq, via une subvention de 24 500 €, la mise à disposition d'un local, rue de la Briqueterie, et des aides logistiques sur certaines animations.

L'art de vivre

La Mairie et ses services représentent pour les Marcquois le premier contact territorial de proximité. Services, conseils, écoute... l'ensemble des services municipaux sont mobilisés pour la préservation de leur cadre de vie.

Offrir un cadre de vie agréable

La Ville de Marcq-en-Barœul a fait le choix de maintenir de nombreux corps de métiers en son sein afin de conserver réactivité et savoir-faire. Avec un budget d'investissement de 7 444 087 € et un budget de fonctionnement de 3 648 004 €, l'entretien du domaine, du patrimoine de la Ville et la réalisation de travaux s'est concrétisé en 2017 par de nombreuses opérations.

Voirie

- Rénovation de 2 477 mètres linéaires de tapis de chaussée
- Rénovation du pont de l'avenue Foch
- Reconstruction de la rue Jacques Lacascade

Espaces Verts

- Ramassage des feuilles mortes sur le domaine public (103 447 €)
- Effacement des tags grâce à 145 interventions (26 394 €)
- Fleurissement de la Ville avec environ 165 000 bulbes et plantes et 2 322 rosiers, graminées, vivaces et arbres plantés dans l'année (214 790 €),
- Rénovation des aires de jeux (68 000 €)

Stationnement

- Création de 79 places de parking

Bâtiments

- Extension du foyer Serge Charles (751 000 €)
- Rénovation du parquet de la scène du théâtre Charcot (46 000 €)
- Aménagement de la crèche des Peupliers (49 000 €)
- Installation de la PMI à l'espace Quesne (26 000 €)
- Aménagement des locaux jardiniers Hautes Loges et Quesne (26 000 €)
- Passage en aérien du réseau gaz du centre technique municipal (26 000 €)

Economie d'énergie

- Rénovation du parc de chaudières et installation de production d'eau chaude sanitaire (103 208 €)
- Mise en place d'éclairage "leds" dans les salles des sports Jean Degros (40 618 €) et de l'Arbre vert (13 778 €) Réaménagement des cimetières
- Reprises des concessions (80 000 €)
- Poursuite de la minéralisation des allées (100 000 €)
- Aménagement d'espaces conteneurs poubelles (27 000 €)
- Aménagement de columbariums au cimetière du Bourg (55 320 €)

Offrir un cadre tranquillisé

Vingt agents de police, douze agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et un agent administratif effectuent un travail continu pour assurer la sécurité dans la Ville et apporter un service de qualité à ses habitants. Afin d'assurer la totalité des nuits de la semaine, la brigade de nuit créée en 2016 a été renforcée en 2017 par un effectif supplémentaire constitué de trois policiers et de deux ASVP. Ces effectifs ont été opérationnels pour des interventions 7 j/7 la nuit et 6 j/7 en journée (le dimanche étant chômé).

Ce véritable service de proximité tire un bilan positif des actions menées sur l'année 2017, avec une diminution de 19% de la délinquance générale et notamment une baisse significative des vols de voitures (- 93%), des cambriolages habitations (- 26,42%), des vols à la roulotte (- 21%) et des dégradations (- 30 %).

EN CHIFFRES

La police municipale

- 8 175 appels téléphoniques
- 1 743 interventions faisant l'objet d'une main courante
- 392 maisons surveillées lors de l'opération estivale "tranquillité vacances"
- 226 objets trouvés
- 17 dossiers chiens 1ère et 2e catégories gérés
- 331 relectures vidéos
- 340 extractions
- Police de proximité : 6 jours/7
- Patrouille de nuit : 7 nuits/7

Faciliter le quotidien

Le service État civil s'est vu confier de nouvelles missions par la loi de modernisation de la justice du 21e siècle du 18 novembre 2016. Depuis mai 2017, les changements de prénoms et les rectifications administratives pour erreur matérielle ou omission sont réalisés par le service état civil.

En novembre 2017, ce sont les PACS qui ont été transférés (conclusion, modification et dissolution).

La régie municipale a procédé à l'encaissement de règlements pour un montant total de 2 209 952 € répartis entre les différentes activités (restauration scolaire, TAP, ALSH, crèches, garderie, études, zone bleue résidentielle, restaurant municipal, cimetières).

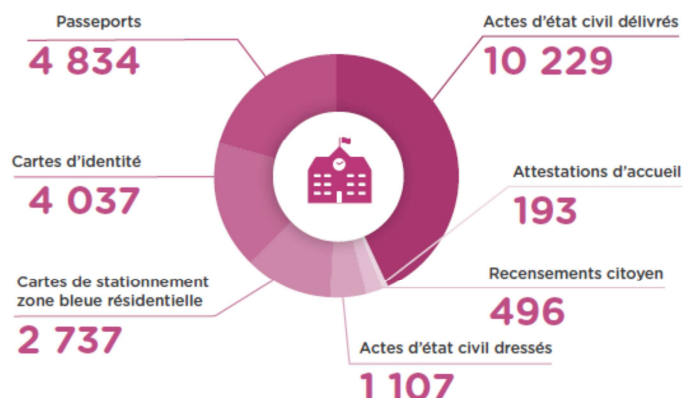
L'accès à la fibre

La Ville de Marcq-en-Barœul a souhaité impulser le déploiement de la fibre optique, gage l'attractivité du territoire. Dans le but de lever les freins et d'expliquer la démarche, une campagne d'information à destination des administrés sur les modalités de ce déploiement a été mise en œuvre. Fin 2017, près de 75% des foyers marcquois étaient éligibles à la fibre.

L'accès à l'information : une modernisation des outils de communication

Le 1er juillet 2017, un nouveau site internet, plus interactif et adapté à tous les supports, a été proposé aux Marcquois avec une nouvelle ligne éditoriale, des articles proposés à un rythme hebdomadaire et enrichis d'infographies, de photos et de vidéos. Après Facebook et Twitter, la Ville a communiqué en 2017 sur d'autres réseaux sociaux : Instagram et Snapchat, permettant de toucher les plus jeunes. Le développement des informations "SMS" a permis une transmission rapide et ciblée de l'information. 40 vidéos en motion design ont été réalisées pour présenter les événements ainsi que les grands projets de la Ville. La diffusion en direct des conseils municipaux s'inscrit dans la démarche de transparence et de lien entre les habitants et la collectivité.

Activité de l'accueil multi-services



Le dialogue avec les Marcquois

Réunions publiques, conseils des seniors, conseil municipal des enfants, comités de quartiers, la Ville donne la parole à ses habitants, pour des échanges constructifs et des initiatives porteuses de sens.

Le conseil municipal des enfants

En juin 2017, le conseil municipal des enfants a achevé son mandat par la présentation de son Agenda 21. Il s'adresse à tous les enfants mais également au personnel municipal, en charge de le faire vivre. Les thèmes abordés sont la lutte contre le gaspillage alimentaire (jeu concours entre restaurants scolaires) ; l'optimisation du tri sélectif et la valorisation du compostage; l'optimisation des poubelles ; la sensibilisation aux handicaps visuels.

Le 21 novembre 2017, les élèves des 16 écoles élémentaires publiques et privées participaient à l'élection de leurs 39 nouveaux représentants pour les deux prochaines années. 2 431 électeurs, issus des classes de CE1 au CM2, ont désigné leurs camarades parmi 112 candidats.

Les comités de quartier et les permanences des élus référents

Les comités de quartier se sont réunis en moyenne une fois tous les deux mois. En 2017, 33 comités de quartier ont été organisés. Les permanences sont proposées à l'initiative de l'élue en charge du quartier, une fois par mois en moyenne. 59 permanences se sont tenues en 2017.

Le conseil des seniors

Le conseil des seniors et ses 32 membres ont été force de propositions dans différents domaines. À titre d'exemple, ils ont proposé : "Une rencontre pour un métier", qui permet à un jeune collégien de rencontrer un professionnel pour découvrir un métier, des lectures auprès des tout-petits par des

seniors dans les structures “petite enfance” de la Ville l’organisation de ventes de vêtements par la boutique solidaire Nouvoulook dans les maisons de retraite.

Les réunions publiques

Le Maire et l’équipe municipale ont souhaité poursuivre la mise en place de réunions publiques dans les quartiers de la Ville pour présenter certains projets et échanger avec les Marcquois sur l’actualité du quartier. L’objectif est de donner la parole aux riverains, qu’ils fassent connaître leurs attentes et proposer leurs idées. En 2017, ces réunions ont été organisées selon une nouvelle formule, plus participative et dynamique.

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2019

Vue d'ensemble du budget consolidé 2019

Le budget 2019 est composé de 2 budgets.

La consolidation des deux budgets portée à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 67 855 479€.

45 143 K€ pour les sections de fonctionnement

22 711 K€ pour les sections d'investissement.

Budget consolidé (€)	
Fonctionnement	45 143 709€
Investissement	22 711 770€*
Total	67 855 479€

Pour 2019 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

* Nous avons neutralisé le transfert de flux financier entre les deux budgets dans le cadre du financement des investissements entre les budgets Ville et HAD (5 672 440€). En effet, la Ville verse une subvention de 5.6M€ au budget HAD, qui le comptabilise en recette. La consolidation, sans neutralisation, engendrerait une surévaluation à due concurrence, car les crédits sont inscrits dans les deux budgets. Donc, il faut les neutraliser.

Les différents budgets

Le budget principal est équilibré à 66 967 170€.

Le budget principal	
Fonctionnement	44 370 809.65
Investissement	22 596 360.39
Total	66 967 170.04

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 6 560 750€. La section de fonctionnement s'équilibre à 772 900€ et la section d'investissement à 5 787 850€. Il intègre dorénavant le budget du cinéma : l'actuel Colisée lumière en fonctionnement et la création de trois salles dans le pôle culturel « Le Pont des Arts » pour la phase d'investissement.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	772 900€
Investissement	5 787 850€
Total	6 560 750€

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 66.9 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 44.37 millions d'euros, dont 39.86 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 4.5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 22.6 millions d'euros, dont 22.5 millions en dépenses d'équipement.

Structure budgétaire du budget principal

DEPENSES

Dépenses de Fonctionnement	44 370 809.65
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	39 864 789.65
Dont : Autofinancement	4 506 020.00

Dépenses d'Investissement	22 596 360.39
Dont: Dépenses d'équipement	22 559 860.39
Dont: Remboursement d'Emprunt	0
Dont: Opération d'ordre et autres	36 300.00
Dont: Dépôt de cautionnement	200.00

Total des Dépenses	66 967 170.04
---------------------------	----------------------

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	44 370 809.65
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	44 349 809.65
Dont : Opération d'ordre	21 000.00

Recettes d'Investissement	22 596 360.39
Dont: financement d'équilibre	8 983 740.39
Dont : Cession immobilière	6 000 000.00
Dont: Dotations et fonds divers	3 091 100.00
Dont : Autofinancement	4 506 020.00
Dont: Opération d'ordre et autres	15 300.00
Dont : Dépôt de cautionnement	200.00

Total des Recettes	66 967 170.04
---------------------------	----------------------

1 SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 370 809.65€.

Les dépenses réelles sont de 39 864 789.65€ et l'autofinancement est de 4 506 020.00€.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 44 349 809.65€,
et les opérations d'ordre 21 000€.

Budget primitif 2019 Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	9 201 283.00	Produits des services	3 104 710.00
Frais de Personnel	26 155 399.00	Impôts et Taxes	35 264 181.00
Autres Charges	3 739 579.32	Dotations et Participations	5 033 532.65
Charges Financières	00.00	Autres Produits	712 173.00
Charges Exceptionnelles	768 528.33	Produits exceptionnels	235 213.00
Total Dépenses Réelles (DRF)	39 864 789.65	Total Recettes Réelles (RRF)	44 349 809.65
Autofinancement	4 506 020.00	Ordre	21 000.00
TOTAL	44 370 809.65	TOTAL	44 370 809.65

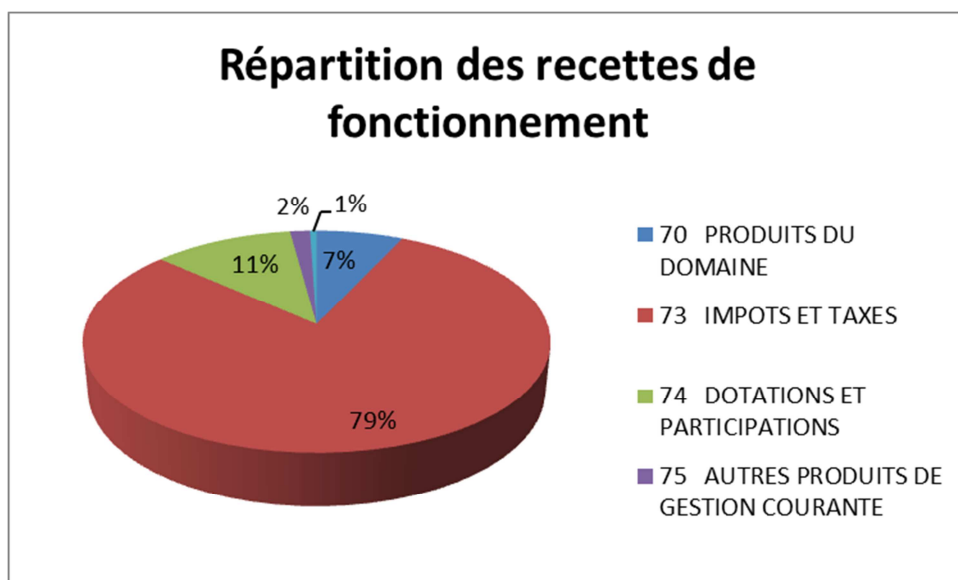
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement Comparaison 2018/2019

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Produits des services	3 163 130 €	3 104 710 €	- 58 420 €
Impôts et Taxes	34 297 050 €	35 264 181 €	967 131 €
Dotations et Participations	4 870 295 €	5 033 532 €	163 237 €
Autres Produits	751 273 €	712 173 €	-39 100 €
Produits exceptionnels	235 213 €	235 213 €	00 €
Total Recettes Réelles (RRF)	43 316 961€	44 349 809 €	1 032 848 €

Les éléments de comparaisons font apparaître, malgré la baisse des dotations de l'Etat et la fin du dispositif des emplois aidés qui engendrent une perte de recettes, une progression de celles-ci de 2.4%.

Ainsi, la progression des bases fiscales (physique via les rôles complémentaires et par la loi de finances), l'attractivité des services municipaux proposés (cantines, crèches, spectacles, animations...), le dynamisme de la Ville (Droit de Mutation à Titre Onéreux), le travail des services intégrant une gestion de plus en plus rigoureuse dans le calcul des prévisions et du suivi de l'exécution des recettes, ont permis cette situation tout en prenant en compte une diminution des impôts locaux.



L'analyse des recettes de fonctionnement

- Les produits des services

Ce produit a été estimé au plus proche des réalisations des années précédentes et des incidences futures. Les services municipaux proposés sont attractifs notamment en raison de la qualité des prestations réalisées avec des tarifs abordables.

Cette recette recule de 58K€, malgré une hausse des recettes engendrées par les nouveaux services (nouvelle crèche familiale, augmentation de la fréquentation des cantines...) et est contrebalancée par la fermeture de la piscine pendant deux mois pour les travaux et la baisse des avantages en nature de 76K€ (ligne 70848). Il s'agit de la comptabilisation des agents misent à disposition d'associations. La reprise en régie de la crèche familiale ne nécessite plus, en effet, de mise à disposition d'agents municipaux.

Cette baisse est, également, due à l'incidence de la nouvelle grille tarifaire relative aux pratiques artistiques. En effet, celle-ci permet de mieux adapter le tarif au revenu du foyer. Cela engendre, malgré une hausse de la fréquentation, une baisse du produit.

- Les impôts et taxes diverses

Ce chapitre évolue de 2.8% (+967K€ de BP à BP) en raison de :

- l'effet mécanique de la loi de finances, qui valorise les bases fiscales de 2.2%, qui est atténué par la baisse des impôts locaux (développement ci-après),
- les rôles supplémentaires de 2018 ont permis de récupérer des bases physiques supplémentaires pour 2019, donc des produits fiscaux (voir développement ci-après),
- la valorisation des DMTO : Indicateur du dynamisme et de l'attractivité de la Ville (+300K€),
- et l'optimisation des recettes.

Certaines variations entre lignes sont liées à des réajustements des imputations comptables. Chaque point sera développé après.

A noter, que la comparaison de BP à BP n'est pas probante pour les raisons expliquées ci-après.

- Les dotations et les participations

Ce chapitre progresse de 163 K€ (+3.4%). Il est marqué par une diminution de 125K€ de la DGF, une perte des recettes à l'embauche des contrats aidés (205K€). Fort heureusement, ces diminutions ont pu être compensées par une augmentation de la participation de la CAF aux activités en croissance (nouvelles crèche) (+208K€), par la progression de la dotation de compensation de la taxe d'habitation (+226K€, développement ci-après), et par la compensation des transferts de charges par l'Etat rendant obligatoire l'élaboration des cartes nationales d'identité ou passeports pour les habitants des autres villes (+13K€). La ligne 74718 a été ventilée en fonction des évolutions décrites ci-dessous et une partie de recettes a été transférées vers la ligne 7478.

- **Les autres produits** sont constitués principalement des produits des immeubles, qui sont stables. L'autre ligne concerne le remboursement par les organismes sociaux de certaines charges salariales.

- **Les recettes exceptionnelles** sont stables, car il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le centre communal d'action sociale (C.C.A.S).

En effet, afin d'aider le C.C.A.S dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL est amenée à lui apporter son savoir-faire et son expertise et inversement. Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville. Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis deux ans. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement.

Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2019, apporter une aide directe de 235K€ au CCAS (valorisation en recettes exceptionnelles) et le CCAS apporte une aide à la Ville de 85K€ (affichée en dépenses exceptionnelles), soit une valorisation finale prévisionnelle de 150K€.

Les contributions directes

La méthode de calcul de l'impôt est la suivante : une base fiscale (évaluation par les impôts d'une valeur locative théorique en fonction de différent critère superficie, localisation, éléments de confort...) que l'on multiplie par un taux.

Le Conseil Municipal décide de l'évolution du taux. Par contre, il ne peut pas intervenir sur les bases fiscales, qui sont de la compétence exclusive des services de l'Etat.

Les bases fiscales imposables communales évoluent en fonction :

- Des constructions et des démolitions dans la ville.
- Des changements d'affectation ou modification individuelle de chaque habitation (agrandissement, changement de catégorie, travaux...).
- Des exonérations de certains contribuables par la loi de finances. A ce propos, les bases fiscales exonérées par la loi ont considérablement évolué. En démontre le tableau de suivi des dotations de compensation de la taxe d'habitation (DCTH). En effet, cette dotation est versée par l'Etat pour compenser les pertes des communes l'année suivante avec un taux inférieur au taux communal. Cette dotation de compensation a fortement diminué en 2016 car une disposition législative faisant perdre une demi-part fiscale à des veuves ou veufs. Face au tollé général, la majorité de l'époque a réinscrit à titre transitoire cette disposition. L'assiette d'application en fut également élargie. Depuis, chaque année les parlementaires votent la reconduction de cette disposition (Cf loi de finances 2019 vu précédemment).

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
DCTH	617 375	717 331	548 984	863 521	940 020	994 823

- De l'actualisation des bases par la loi de finances, qui fait évoluer mécaniquement les bases fiscales en fonction d'indice (cout de la vie, inflation..). En 2018, les bases ont été revalorisées à 1.2% Elles seront actualisées de 2.2% en 2019 pour les locaux d'habitation et en recul de 1.2% sans actualisation pour les locaux professionnels (voir développement ci-après).

Les deux derniers points (bases fiscales exonérées et l'actualisation des bases) se font automatiquement.

Par contre, les deux premiers points demandent l'intervention de l'administration fiscale afin de réintégrer les évolutions physiques (constructions, démolitions..) et la revalorisation annuelle des bases fiscales. Parfois, il y a du retard. Des réajustements les années suivantes sont nécessaires via des rôles supplémentaires (produits complémentaires), afin de rectifier des manquements.

Comme nous l'avons souligné une base d'imposition évolue de différente manière dont l'actualisation des bases et l'évolution physique. Pour connaître l'évolution physique réelle, nous devons isoler l'actualisation des bases, afin de prendre conscience de l'évolution physique au sein de la collectivité. Lors de notre analyse pluriannuelle, nous nous sommes étonnés de fortes variations, qui n'étaient pas cohérentes depuis 2016. Certes, il y a toujours des décalages dans le temps, via l'évolution législative, des incidences de la demi-part de veuves et veufs, des retards de l'intégration de nouvelle construction par l'administration fiscale... Face à cette insatisfaction, la Ville a donc interrogé l'administration fiscale, car les évolutions prévisionnelles ne suivaient pas les évolutions constatées, qui nous étaient défavorables. A ce titre, nous avons récupéré 664 805€ de recettes en 2018 non prévus initialement dans le cadre des rôles supplémentaires de 2016 à 2017. Cette situation est exceptionnelle.

Des lors, nous pouvons projeter les recettes 2019 avec des bases certaines et une avance de 664K€. De ce fait, l'écart de BP à BP n'est pas représentatif.

Nous comparons les éléments avec des bases notifiées au 31 décembre 2018, donc une recette fiscale 2018 intégrant les nouvelles bases oubliées.

Les impôts locaux payés par les entreprises pourraient perdre une partie de leur dynamisme

L'une des dernières briques de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, à savoir le dispositif de mise à jour annuelle de ces données servant à fixer les montants des impôts locaux des entreprises, vient d'entrer en vigueur. Selon les experts, les modalités retenues par Bercy pourraient limiter la progression des bases de la fiscalité locale sur les entreprises.

L'année 2019 devrait être "atypique" en matière de fiscalité locale. En cause : l'entrée en vigueur, l'an prochain, de la mise à jour annuelle des valeurs locatives des locaux commerciaux. Ce dispositif a été créé par le Parlement dans le cadre de la réforme au long cours des valeurs locatives des bureaux, boutiques, magasins... L'idée est d'en finir avec la déconnexion des valeurs locatives qui servent à calculer les montants des impôts locaux (taxe foncière et cotisation foncière des entreprises) avec la réalité du marché locatif. Les modalités du mécanisme sont précisées dans un décret paru le 7 décembre dernier.

Selon le texte, les tarifs qui servent à fixer les valeurs locatives des locaux professionnels "sont mis à jour chaque année, en vue de l'établissement des impositions de l'année suivante, en appliquant des coefficients d'évolution aux derniers tarifs publiés". Selon les experts, l'option prise par Bercy induit que les tarifs appliqués en 2017 serviront de référence au calcul des impôts des entreprises de 2019 et, donc, que ne sera pas prise en compte la revalorisation forfaitaire de 1,2 % en 2018. Ce taux, qui avait été décidé fin 2017 par le Parlement, correspondait à l'inflation constatée sur un an. Il se révélait très favorable aux collectivités en comparaison des coefficients d'évolution qui doivent s'appliquer à partir de 2019. "Les éléments d'appréciation individuels que l'administration a récemment fournis aux collectivités locales conduisent à des niveaux de revalorisation des bases qui seront compris en 2019 entre 0 et - 1 %", assure le directeur économie et finances de France urbaine.

Les valeurs locatives des locaux professionnels seront-elles en phase avec le marché locatif ?

Mais qu'en sera-t-il après ? La question se pose, car, c'est désormais chaque année que l'évolution des tarifs appliqués aux locaux commerciaux sera sans doute plus faible. Le dispositif de mise à jour des valeurs locatives a été, en effet, conçu dans le but d'assurer la stabilité des bases fiscales. Un coefficient d'évolution sera appliqué chaque année aux loyers recensés en 2013 par l'administration fiscale. Ce coefficient sera calculé d'après les déclarations fiscales des entreprises qui louent leurs locaux. Mais de nombreux "filtres" sont aussi appliqués. Ainsi, les loyers dont le montant a augmenté de plus de 10 % en un an, ceux qui s'appliquent aux locaux dont la surface et la catégorie ont changé, ou encore ceux dont la valeur est éloignée du loyer moyen dans le secteur d'évaluation, seront systématiquement écartés. Nous rencontrons donc un problème de visibilité à court et moyens terme pour l'évolution de nos prévisions. De plus, le coefficient d'évolution sera calculé, pour chaque catégorie, en faisant la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédant l'année de la mise à jour. Il en résultera que les nouveaux locaux entreront en ligne de compte quatre ou cinq ans après leur construction. Les territoires où les implantations d'entreprises sont importantes devraient s'en trouver pénalisés.

Au final, ce dispositif ne conduira-t-il pas à tourner le dos à la prise en compte de la réalité du marché locatif, principe sur lequel reposait la réforme ? Il existe un réel risque de décrochage entre les

valeurs locatives retenues par l'administration et les loyers réels. La problématique repose sur les modalités de la mise à jour annuelle des bases. Mais, à ce jour, aucun texte ne prévoit une révision des modalités de mise à jour des bases... Les collectivités en seraient une nouvelle fois les perdantes.

La taxe foncière des professionnels représente 36% de la taxe foncière de la Ville. Il faut en conclure que 36% de cette recette ne sera plus mécaniquement dynamique; elle sera donc gelée. A l'aube d'une reprise de l'inflation, d'une réforme de la taxe d'habitation et de l'accroissement des dépenses obligatoires, on peut se poser légitimement une question : demain comment va s'équilibrer le budget des collectivités ?

En résumé, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, désormais dépendante de l'inflation, devrait donc être plus importante en 2019. Elle devrait s'afficher à 2.2% pour les valeurs locatives d'habitation. Les valeurs locatives professionnelles seront en recul de 1.2% par rapport à 2018 pour reprendre les valeurs 2017, afin de respecter le décret lançant la révision bases fiscales des locaux professionnels suite à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels. De ce fait, le produit de la taxe foncière des locaux professionnels sera en recul de 3.4% (manque à gagner de 2.2% et perte de 1.2%). D'autant plus que nous ne pouvons pas distinguer les taux entre la TF des locaux d'habitation et professionnels.

Les impôts locaux pour 2019

Il est proposé pour 2019 de

- Diminuer de 3 % le taux de la taxe foncière des propriétés bâties,
- Maintenir les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des propriétés non-bâties,

Le produit attendu de la fiscalité directe locale est estimé à 23 041 923 € (+0.71%), soit une augmentation de 162 934€ par rapport au réalisé de 2018 (22 879 989€).

Cette prévision inclut :

- La baisse de 3% du taux de la taxe foncière des propriétés bâties,
- La valorisation des bases fiscales par la loi de finances,
- Un gel : pas de revalorisation des bases et un recul des bases fiscales des locaux professionnels de 1.2% en application du décret de décembre 2018 relative à la révision des valeurs locatives (dixit le point précédent),
- L'évolution physique des bases enregistrées en 2018, qui a permis de récupérer 664 805€ de produit en 2018 via les rôles complémentaire et supplémentaires.

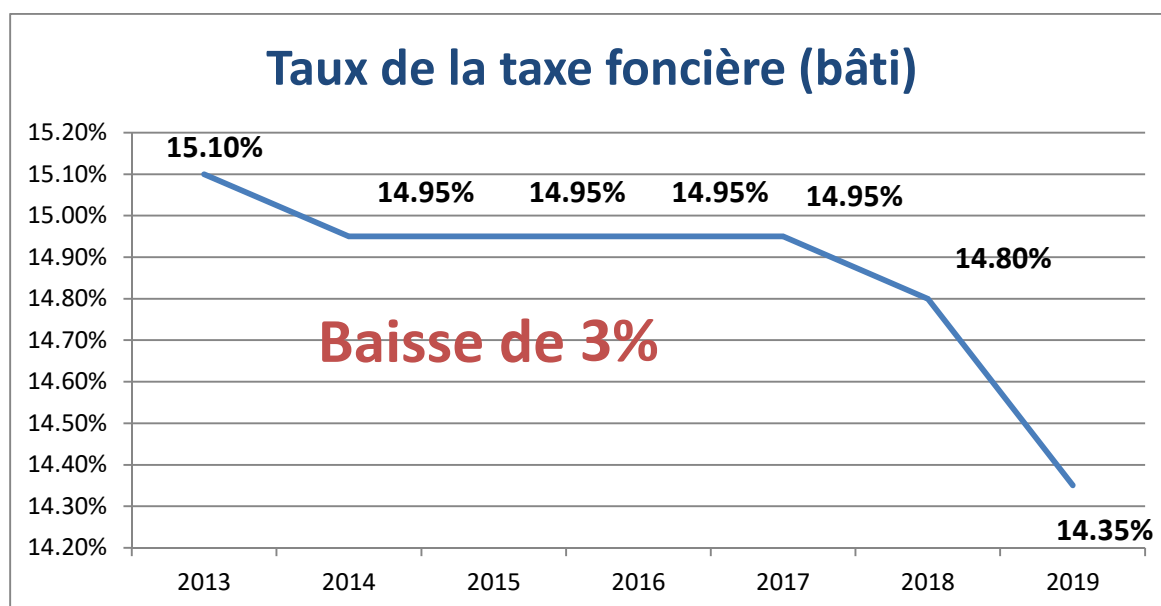
Ainsi, le taux de la taxe d'habitation resterait inchangé à 27.46%. Face aux incertitudes de la réforme de la taxe d'habitation, la stabilité fiscale de cette taxe doit être comprise comme une volonté politique financière de notre collectivité. L'Etat calcule la compensation pour le dégrèvement partiel et progressif de 80% des contribuables sur le taux de 2017 et se baserait pour la future réforme de la taxe d'habitation exonérant 100% des contribuables sur le taux de 2017. En cas de baisse du taux de la taxe d'habitation, l'Etat réduirait sa « compensation » et la Ville serait, au regard de la réforme à venir, perdante ad vitam aeternam.

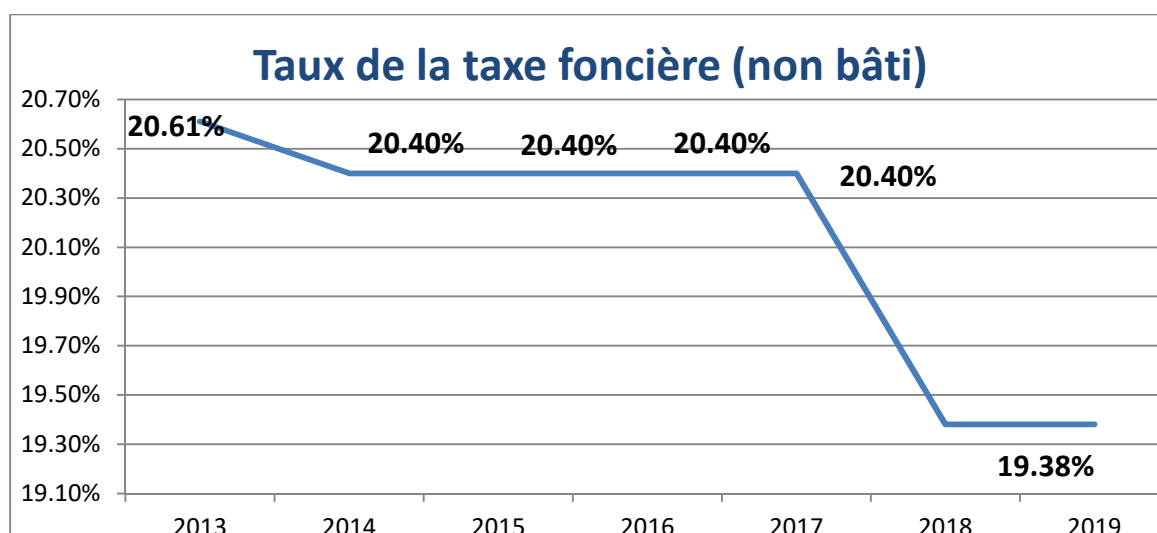
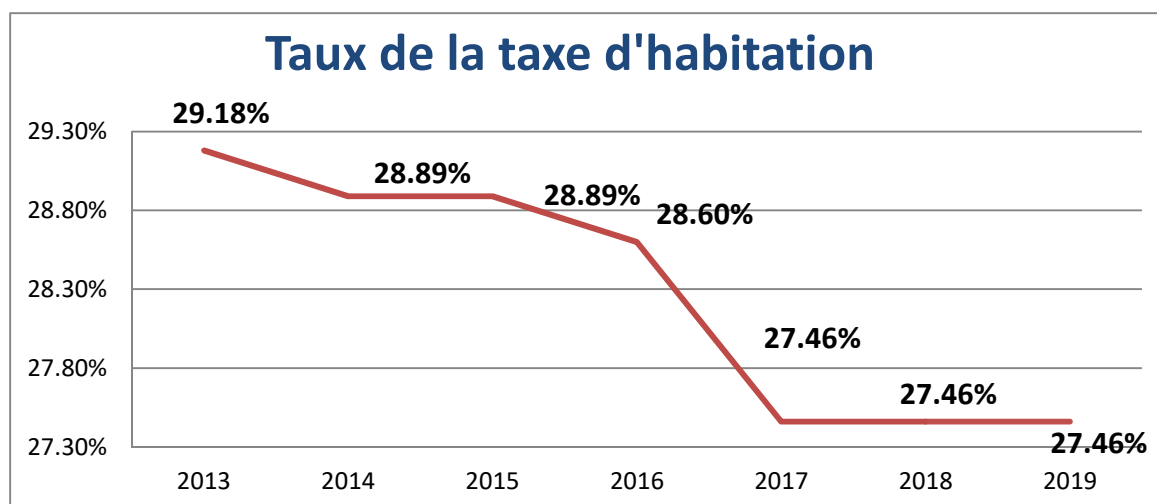
Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passerait de 14.80% à 14.35%,
Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâtie resterait inchangé à 27.46%.

	Taxe d'Habitation		Taxe Foncière Bâti		Taxe Foncière non Bâti	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Bases	53 681 K€	54 862 K€	54 572 K€	55 342 K€	191 k€	180 k€
Taux	27.46%	27.46%	14.80%	14.35%	19.38%	19.38%
Total Produit	14 740 k€	15 065 k€	8 101 k€	7 941 k€	37k€	35k€

	bases prev 2019	Variation des bases n-1	Taux 2019	Variation du taux	Produit 2019	Variation du produit/n-1
Taxe d'habitation	54 862 732	2.20%	27.46%	0	15 065 306.25€	2.20%
Taxe fonciere Batie	55 342 270	1.41%	14.35%	-3%	7 941 615.68€	-1.97%
Taxe foncière non batie	180 607	-5.82%	19.38%	0	35 001.72€	-5.82%
	110 385 609	1.79%			23 041 923.65€	0.71%

Ainsi, le produit progresse de 0.71% (+162K€) par rapport au réalisé de 2018, qui intègre les rôles supplémentaires de 664K€ (de ce fait, la comparaison de BP à BP n'est pas probante).





La dotation de compensation de la taxe d'habitation

Concernant les variations liées aux abattements ou exonérations prévues par la loi, l'assiette des abattements ou exonérations s'élargit progressivement chaque année. De ce fait, la Ville perd, chaque année, des bases imposables et elle gagne des nouvelles bases exonérées (non imposables), qui seront compensées l'année suivante au taux de 25.78% (taux de référence) au lieu des 27.46%. Ainsi, nous avons perdu, en 2018, des bases fiscales imposables, qui seront compensées en 2019. D'où la progression de la ligne 74 835 « compensation exonération Taxe d'habitation » de +54K€ en 2019 (incluant des rattrapages ou ajustements de 2018, qui ont été inscrites en Décision Modificative). En 2017 et 2018, nous avons eu du mal à évaluer cette recette car l'assiette d'application fut débattue au parlement. Depuis, chaque année les parlementaires votent la reconduction de cette disposition sans modifier les règles d'exonération (Cf loi de finances 2019 vu précédemment).

Le montant calculé est de 994 823€.

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
DCTH	617 375	717 331	548 984	863 521	940 020	994 823

De ce fait, il y a un système de vase communicant entre les lignes « produits des impôts » et « compensation des exonérations TH ». Un rapport parlementaire dénonce le coût de cette exonération pour les communes pour les raisons suivantes :

- les effets de distinction des taux (25% au lieu de 27.46% pour notre Ville),
- la perte de recettes l'année d'imposition (manque à gagner pour les collectivités),
- l'impossibilité de calculer cette exonération (liée au revenu et évolution du foyer),
- la compensation l'année suivante (équilibre budgétaire et avance de trésorerie).

Les concours financiers de l'Etat

Les mesures d'ajustement des dotations pour financer la péréquation

La hausse des dotations de péréquation communales, ainsi que l'augmentation des dotations liées à la croissance démographique et aux évolutions intercommunales seront financées par un prélèvement sur les communes « un écrêtement ». Cet écrêtement était appelé auparavant « dotation d'ajustement ». Il était calculé entre 2012 et 2014 sur une assiette favorable à la Ville avec 6% de la dotation de garantie ; notre écrêtement était de 14K€. En 2015 et 2016, l'assiette de l'écrêtement s'est élargie à 3% de la dotation forfaitaire. Notre écrêtement est alors passé à 116 K€. En 2017 et 2018, l'écrêtement est dorénavant fonction des recettes réelles de fonctionnement : plafonné à 1%, selon les besoins d'équilibre des péréquations du gouvernement.

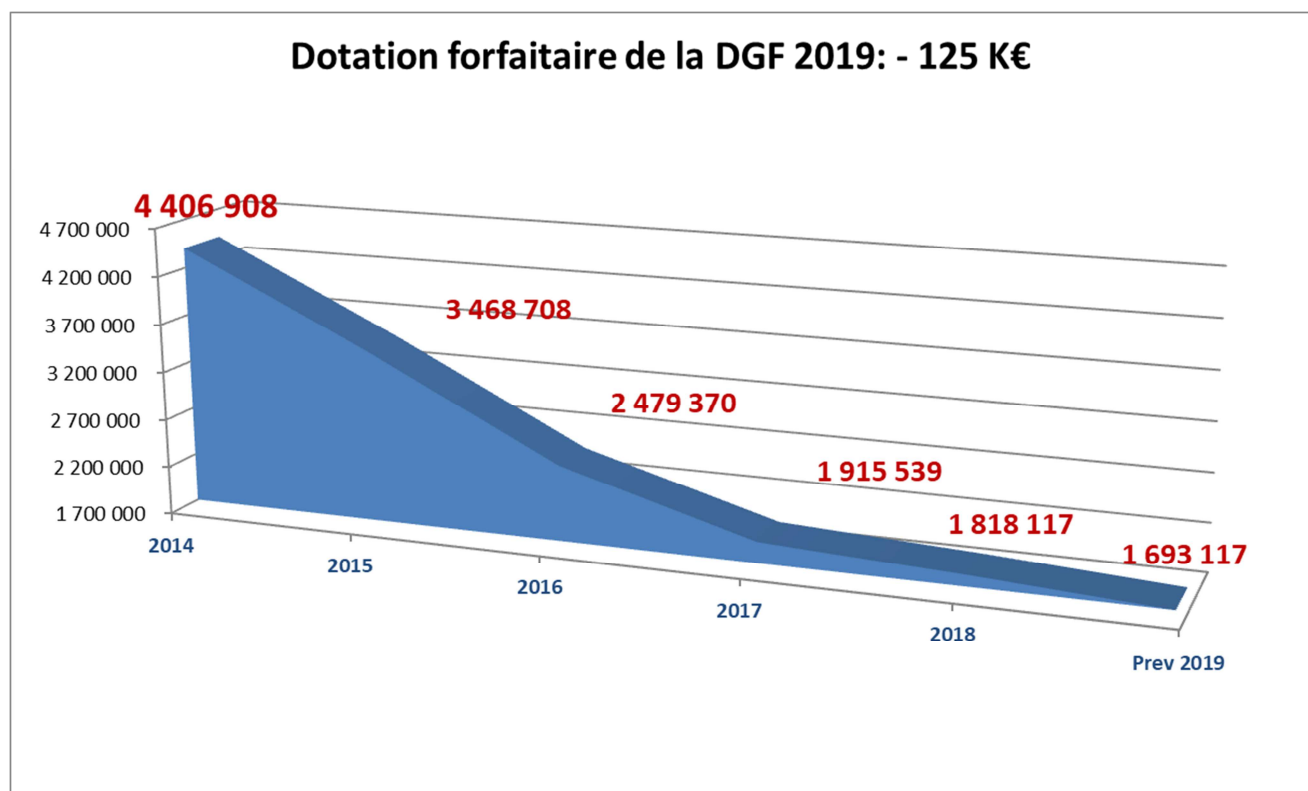
Aujourd'hui, nous avons estimé l'écrêtement à 125 K€ maximum.

Les tableaux ci-dessous démontrent les évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Dans ce contexte, la dotation forfaitaire de la DGF s'établira à 1.7 M€ en 2019, contre 4.66 M€ en 2013, soit une baisse de 63%.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en stagnation par rapport au BP 2018 ou en diminution par rapport au réalisé 2018 de 48 K€, car avec le nouveau mode de calcul, nous nous attendons à perdre la part majoration (changement de mode de calcul et de position par rapport aux autres villes). En effet, nous sommes à la limite d'un effet de seuil, qui selon la variation nationale peut nous maintenir ou nous faire diminuer. Nous préférons rester prudents, le produit attendu est donc de 425 K€.

LF 2019 = DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)							
DOTATION FORFAITAIRE							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Dotation de base	4 448 604	4 534 303	4 403 662	3 468 708	2 479 370.00	1 915 539.00	1 818 117.00
Dotation de superficie	4 525	4 525	3130	-16424	- 6 479.00	9408	
Dotation de garantie	213 559	200 745					
L'Ecretement ou Ajustement	-13 631	-12 814	-116 130	-104 061	- 124 269.00	- 106 830.00	- 125 000.00
Réforme de la DGF	-6.38%	-6.38%	3% DF	3% DF	RRF max 1%	RRF	
Contribution de la Ville au redressement des finances publiques		-332 665	-821 954	-868 853	- 433 083.00		
Total Dotation Forfaitaire (1)	4 666 688	4 406 908	3 468 708	2 479 370	1 915 539	1 818 117	1 693 117
	2 759	-259 780	-938 200	-989 338	-563 831	-97 422	-222 422
	0.06%	-5.57%	-21%	-29%	-23%	-5%	
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
DNP(2)	296 747	356 097	427 316	512 780	468 610.00	473 731.00	425 000.00
TOTAL DGF (1+2)	4 963 435	4 763 005	3 896 024	2 992 150	2 384 149	2 291 848	2 118 117
	52 217	-200 430	-866 981	-903 874	-608 001	-92 301	-173 731
	1.06%	-4.04%	-18.20%	-23.20%	-20.32%	-1.61%	-11.16%



Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 Md€. La loi de finances 2018 n'a pas pris en compte une évolution supplémentaire. L'enveloppe nationale 2019 restera identique.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2018 de prélever et de reverser un milliard d'euros.

A ce titre, la Ville devrait récupérer, en 2018, 500 K€ en stagnation par rapport à l'inscription du BP 2018. La comparaison avec la réalisation 2018 n'est pas probante car l'intégration de nouvelles communes au sein de la MEL avait conduit les services de l'Etat à prendre une clef de répartition dite de droit commun et non propre à la MEL. Cette clef était favorable aux communes et donc moins favorable à la MEL. De ce fait, nous ne pouvons pas connaître la nouvelle clef de répartition que la MEL appliquera en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
FPIC	344 936	464 884	569 125	505 285	642 028	500 000

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

En 2018, les recettes de fiscalité immobilière de la collectivité devraient demeurer solides. Le nombre de transactions a été stable en 2018 par rapport à 2017. Les conditions exceptionnelles en matière de taux d'intérêt pour les emprunts immobiliers contribuent aussi à cette dynamique du marché immobilier marquois.

Malgré la crise, cette ressource a été en augmentation pour la Ville depuis 2015.

Le niveau élevé de réalisation des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) nous permet d'envisager une augmentation des recettes de fiscalité immobilière. Nous rechercherons une inscription réaliste au regard des conditions de marché actuelles en s'appuyant sur les analyses les plus récentes de la Chambre des notaires.

Les prévisions de recettes minimales pour 2019 peuvent, ainsi, être augmentées de 300 K€ par rapport au BP 2018 pour atteindre 2 400 K€.

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
DMTO	2 050 000	2 200 000	2 721 131	2 900 000	3 117 405	2 400 000

Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire

L'attribution de compensation, qui vient compenser le transfert de la taxe professionnelle à la MEL, est relativement stable sur la période. Les dernières fluctuations sont liées au transfert de charges de certaines compétences à la MEL, qui compensent notre manque à gagner. Comme par exemple : la taxe sur le tourisme. Nous avons inscrit le même montant réalisé, soit une progression de 3 828€ par rapport au BP 2018.

Quant à la dotation de solidarité communautaire, elle est également relativement stable. Les petites fluctuations sont liées aux variations des indices de répartition entre les villes de la métropole de Lille.

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
A. Compensation	7 900 000	7 907 036	7 955 740	8 003 828	8 003 828	8 003 828.00
DSC	500 000	542 257	545 190	548 027	554 251	540 000.00

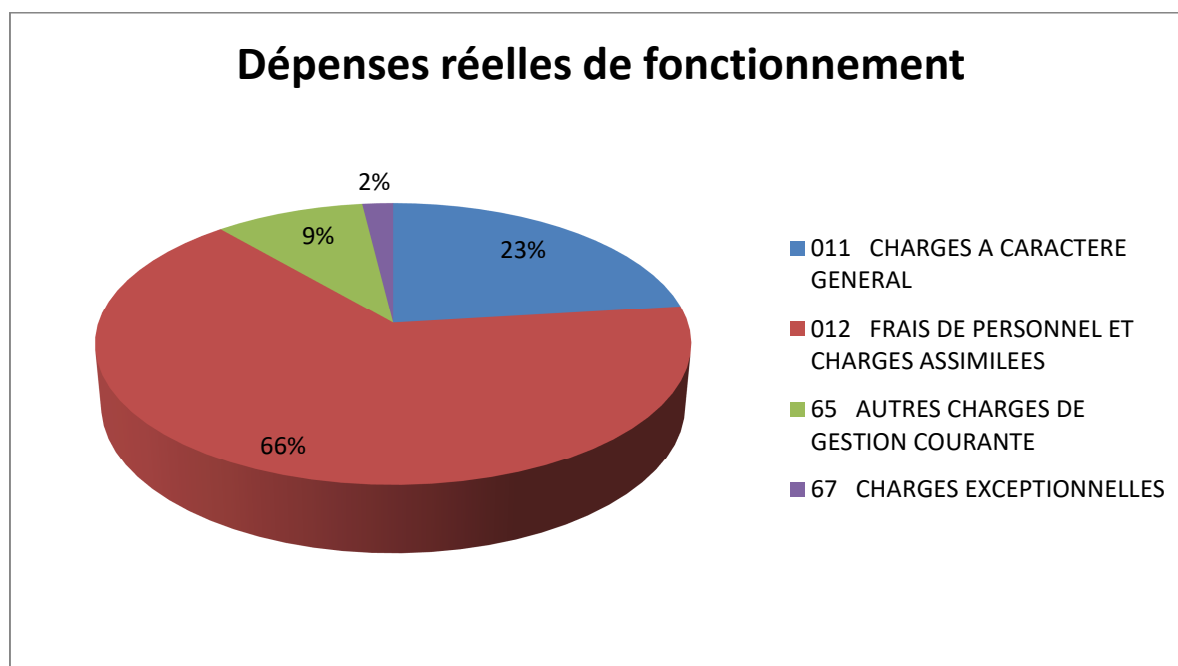
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et une optimisation de nos recettes.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 44 370 K€ et progresse de 1 M€ (+2.4 %).

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1 M€ (2.7 %) pour atteindre 39 864 K€.
- ❖ Les dépenses d'ordre (autofinancement) sont stables à 4 506 K€.

Dépenses	BP 2018	BP 2019	Evolution	Evol BP 2018/2019
Charges à Caractère Général	8 902 646€	9 201 283€	298 636€	3.4%
Frais de Personnel	25 567 350€	26 155 399€	588 049€	2.3%
Autres Charges	3 787 461€	3 739 579€	-47 882€	-1.3%
Charges Financières	0€	0€	0€	0%
Charges Exceptionnelles	568 733€	768 528€	199 795 €	35.1%
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 826 191€	39 864 789€	1 038 598€	2.7%
Autofinancement	4 506 020€	4 506 020€	0€	0%
TOTAL	43 332 211€	44 370 809€	1 038 598€	2.4%



Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les travaux à l'entreprise, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance...

Dépenses	BP 2018	BP 2019	Evolution	Evolution 2018/2019
Charges à caractère général	8 902 646€	9 201 283€	298 636€	3.4%

Les charges à caractère général progressent de 3.4%, soit + 298 636€. Des écarts apparaissent entre 2018 et 2019, car des mouvements comptables ont eu lieu entre des lignes pour tenir compte des corrections d'affectations comptables au moment de la réalisation de 2018.

Parmi les augmentations, nous pouvons souligner le budget participatif (+34K€ en fonctionnement), la formation (+52K€), des nouvelles prestations externes pour compenser la perte des contrats aidés (+93K€). Les achats de prestation augmentent de +164K€ qui s'expliquent par le retour de l'inflation, conjuguée avec une hausse des besoins (réglementations, une augmentation des effectifs à la cantine par exemple).

Les baisses sont liées à la réorganisation des nettoyages des locaux, dont le transfert des prestations externalisées vers la régie municipale a permis d'économiser 100K€.

Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF) ou encore la médecine professionnelle.

Dépenses	BP 2018	BP 2019	Evolution	Evolution 2018/2019
Frais de personnel	25 567 350€	26 155 399€	588 049€	2.3%

Le BP 2019 s'inscrit dans un contexte de gestion maîtrisée de la masse salariale et du volontarisme dans la politique des Ressources Humaines, conduite par la collectivité.

Les dépenses de personnel s'élèveront, en 2019, à 26 155 399 €, soit +2,3% par rapport au BP 2018 ;
+ 1,5% au titre de la reprise en régie de la crèche familiale.
+ 0,8% au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des autres actions.

Les principaux postes de dépenses supplémentaires se déclinent de la façon suivante :

1°) Des dépenses contraintes :

* La mise en œuvre au 1er janvier 2019, des PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) : 115 000 €

-> Un transfert primes/points pour les agents de catégorie A ;

-> Un reclassement avec revalorisation indiciaire pour les agents des catégories B et C ;

* Les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) se rapportant au déroulement de carrière des agents : 100 000 €

* La hausse des cotisations (IRCANTEC, URSSAF, Pôle Emploi) : 20 000 €

2°) Des dépenses qui relèvent de la politique volontariste de la collectivité :

* La reprise en régie de l'Association MARCQ ENFANCE FAMILLE, dans un souci d'harmonisation des structures petite enfance de la Ville, conduisant à la création de 8 postes : 360 000 €

* La poursuite de la mise en œuvre de la revalorisation du régime indemnitaire pour plus de 400 agents relevant de la catégorie C et la mise en œuvre pour d'autres filières (culturelle notamment) : 176 000€.

I Les perspectives de travail en 2019 :

1 : Le développement du logiciel métier :

L'année 2018 a vu l'acquisition du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines et a conduit à une évolution de l'organisation et à une autre conception dans la répartition des tâches :

- > une gestion intégrée et en portefeuille ;
- > une automatisation de certains processus.

En 2019, l'objectif est de parfaire l'utilisation de l'outil et de finaliser la formation dans certains modules comme la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou encore l'évaluation professionnelle annuelle.

Le développement de la dématérialisation demeure prioritaire (fiche de paie et à terme, le dossier numérique de l'agent).

2 : La mise en œuvre des PPCR (Parcours professionnels des carrières et de rémunérations) qui concernent les situations des agents relevant des catégories A, B et C.

3 : La mise en œuvre du prélèvement à la source :

La collectivité devenant collecteur d'impôts, les agents du pôle carrières / paie doivent intégrer cette nouvelle mission à leurs attributions.

4 : La mise en application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour certains cadres d'emplois de la filière culturelle et la revalorisation du régime indemnitaire pour les EJE (Educatrices de jeunes enfants) qui seront des agents de catégorie A au 1er février 2019.

II-Les emplois et les compétences :

1°) L'évaluation annuelle :

Faisant suite à la formation des évaluateurs effectuée en 2018, l'objectif en 2019 est de renforcer et favoriser la montée en compétence des responsables de proximité dans leur rôle de manager d'équipe.)

2°) La formation :

Un budget Formation de 140 000 € (soit une majoration de 52 000 €, par rapport au BP 2018).
Le règlement de formation a été actualisé et intègre les dispositions du CPF (Compte Personnel de Formation).

La collectivité sera en mesure d'accompagner les agents dans le cadre d'un projet personnel validé.

3°) Le reclassement :

Ainsi que le sont bon nombre de collectivités aujourd'hui, la commune est confrontée à la problématique du reclassement dans un contexte d'allongement de la durée de carrière.

Certains métiers conduisent à une usure plus précoce – (entretien, travaux extérieurs ...).

Ce phénomène mobilise une attention spécifique. Une anticipation est requise en concertation avec les directions.

4°) La mobilité :

Accompagner les directions et services dans les démarches de mobilité, d'évaluation d'organisation et favoriser la mobilité interne des agents.

III-Le développement de la communication interne et le nouveau site intranet :

Dans un contexte d'optimisation de la communication interne, et dans un souci de dématérialisation et d'automatisation indissociable des modes de communications actuels, le site INTRANET a fait l'objet d'une refonte.

Il doit devenir un outil plus attractif et lisible et mieux adapté à l'ensemble des agents de la collectivité, quels que soient leurs sites de travail.

L'objectif est celui de faciliter la recherche d'informations et de favoriser l'espace collaboratif.

Une chargée de communication interne a été désignée afin d'informer les agents sur le volet Ressources Humaines (carrière, mobilité, recrutement, formation...) et de communiquer, sur les autres directions en lien avec les référents, de façon adaptée et harmonieuse.

IV- L'amélioration des conditions de travail :

- Poursuivre l'acquisition et l'entretien des EPI (Equipements de Protection Individuelle) ;
- Mettre en œuvre le plan de bien-être au travail pour les agents de la Direction de l'enseignement et du service d'aide à domicile.
- Poursuivre la mise en œuvre des formations liées à l'hygiène et la sécurité (notamment en ce qui concerne l'incendie) ;
- Mener des actions de prévention ;

- **Les axes de travail permanents :**

Développer les outils de suivi de la masse salariale, des effectifs, de l'absentéisme ou des heures supplémentaires ;

Elaborer le rapport égalité Hommes / Femmes ;

Accompagner les agents dans leur démarche de retraite, dans un contexte de réforme ;

Sauvegarder l'écoute et la proximité à travers des entretiens individuels réguliers ;

Cultiver et entretenir le dialogue social, par des groupes de travail et des rencontres avec l'organisation syndicale ;

Veiller à la sérénité du climat social.

QUELQUES INDICATEURS :

641 ETP (Equivalent Temps plein) au 31 décembre 2018

Un taux moyen d'absentéisme de 9,68 % (Moyenne relevée dans les collectivités de la même strate)

370 agents ont suivi une action de formation en 2018.

La résorption de l'emploi précaire à travers la stagiairisation de 17 agents.

13 agents sont partis en retraite en 2018.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce compte intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, organismes, pour un montant de 3 739 579€.

Dépenses	BP 2018	BP 2019	Evolution	Evolution 2018/2019
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	3 787 461€	3 739 579€	-47 882€	-1.3%

Ce chapitre fait apparaître une baisse de 1.3%, soit -47K€, malgré une stabilisation de l'enveloppe allouée au CCAS et une progression des reversements aux écoles privées (contributions obligatoires) liée à une augmentation des effectifs. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la ligne des subventions aux associations de 128K€, qui correspond à l'arrêt de l'inscription de la subvention pour Marcq-Enfance-Famille reprise en régie municipale (150K€). Des subventions ont ainsi pu être augmentées, dont la politique de la Ville de 20K€.

Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont inexistantes, car la Ville n'a pas de dette.

Les autres dépenses (67)

Ce poste comprend notamment les dépenses liées aux subventions exceptionnelles, la valorisation des avantages en nature, les dotations ou primes pour l'aide aux projets (prime vélo 140 K€), le soutien aux commerçants (100K€). Les crédits pour les subventions et les aides seront attribués par délibérations en cours d'année. Cette ligne est d'un montant total de 768 528 € en augmentation de +200K€, qui s'explique par la prime vélo +140K€, l'aide aux commerces +60 K€ (il est inscrit 100K€ au budget).

On retrouvera, également, l'application de la convention de mutualisation, qui valorise le soutien du CCAS à la Ville pour 85 K€.

SECTION d'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 22 596 360 €, elle se répartit de la manière suivante :

- ✓ 22 559 860 € de dépenses d'équipement soit +13.7 M€ / 2018.
- ✓ 36 500 € de mouvements financiers (opération d'ordre entre section).

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	22 559 860 €	Autofinancement	4 506 020€
Dont Immobilisations Incorporelles	373 500€		
Dont Subventions d'équipement	5 822 440€	Dotations et fonds divers	3 091 100€
Dont Immobilisations Corporelles	4 540 920€		
Dont Immobilisations en cours	11 823 000€	Cessions	6 000 000€
Remboursement d'emprunt	0 €		
		financement d'équilibre	8 983 740€
Opérations d'ordre	36 500€		
		Opérations d'ordre	15 500€
TOTAL	22 596 360€	TOTAL	22 596360€

Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

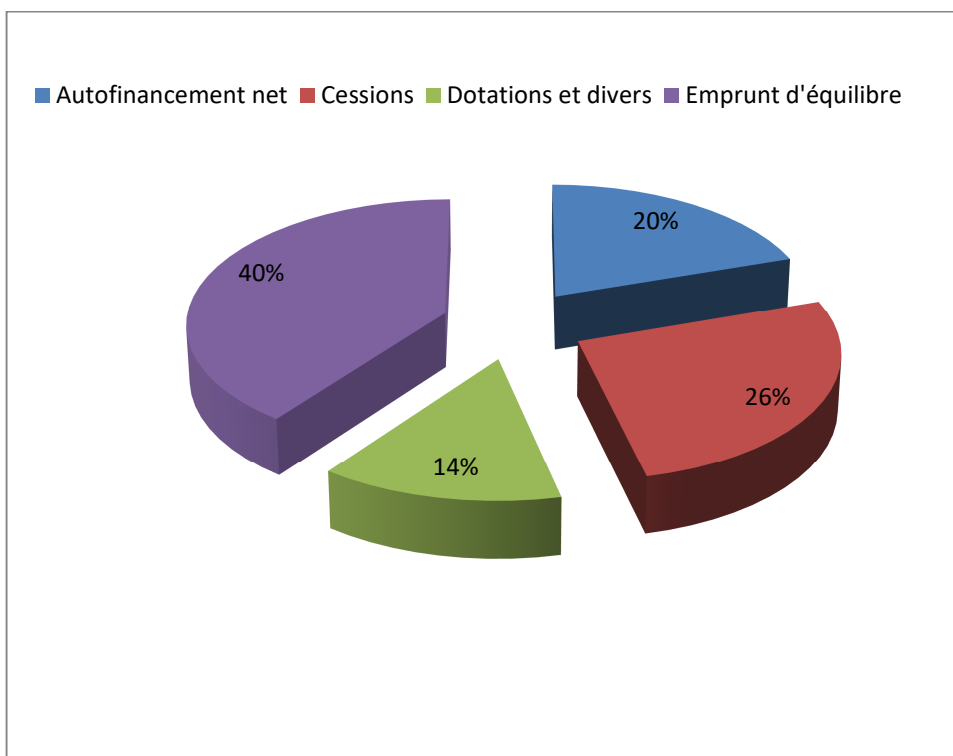
Recettes de Fonctionnement	44 370 809€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 39 864 789€
= Epargne Brute ou Autofinancement Brut	4 506 020€
- Remboursement du Capital des emprunts	- 0 €
- Opérations d'ordre	- 36 500€
= Epargne Nette ou Autofinancement Net	4 469 520 €

2 Le financement des dépenses d'équipement

Comme vous pouvez l'observer, les 22 559 860 € de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	4 469 520€	20%
Cessions	6 000 000€	27%
Dotations et fonds divers	3 106 600€	14%
Ressources propres	13 576 120€	60%
Emprunt d'équilibre	8 983 740€	40%
Total	22 559 860€	100%

Ainsi 60 % de nos investissements sont couverts par les ressources propres de la Ville et 40% par un emprunt d'équilibre (voir explication ci-après).



L'emprunt d'équilibre

Lors de la présentation de la maquette budgétaire, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles budgétaires des collectivités.

Au moment de la présentation du Budget Primitif, la section d'investissement est équilibrée par un emprunt pour deux raisons:

- En cours d'année, le taux de réalisation est variable dans l'exécution du budget (temps administratif, retards des chantiers...) et n'atteint de ce fait rarement 100%. Donc, on affiche un emprunt pour ne pas solliciter trop de ressources internes (des impôts par exemple), qui risqueraient de ne pas être utilisées. D'autant plus que la Ville dispose de ressources disponibles...
- Cependant, on doit attendre le vote des résultats comptables en juin, au moment du vote du compte administratif, pour annuler l'emprunt et le remplacer par les ressources disponibles, qui sont le résultat comptable de l'année et le Fond de roulement (le résultat cumulé depuis plusieurs années).

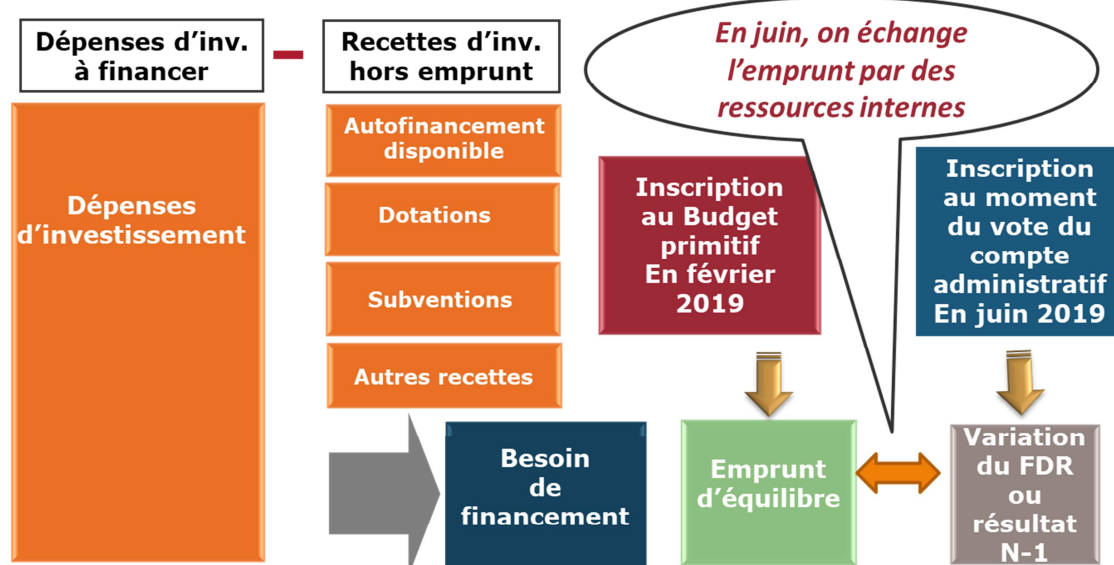
En effet, nous devons financer des dépenses d'investissement par des recettes d'investissement, qui sont l'autofinancement, les dotations, les subventions, et les autres recettes...

Si nos dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes, cela engendre un besoin de financement complémentaire. Il faut donc trouver des recettes pour équilibrer le budget d'investissement. Dans un premier temps, lors du vote du budget primitif, on affiche un complément comptable appelé : emprunt.

Ensuite, au moment du vote du compte administratif, qui affiche le résultat de l'année et le résultat cumulé des années précédentes ou fond de roulement, nous avons le droit de disposer de nos ressources propres excédentaires.

C'est à ce moment-là que nous annulerons l'emprunt d'équilibre affiché au budget primitif. Il sera remplacé nos ressources disponibles internes (le fond de roulement ou résultats cumulés).

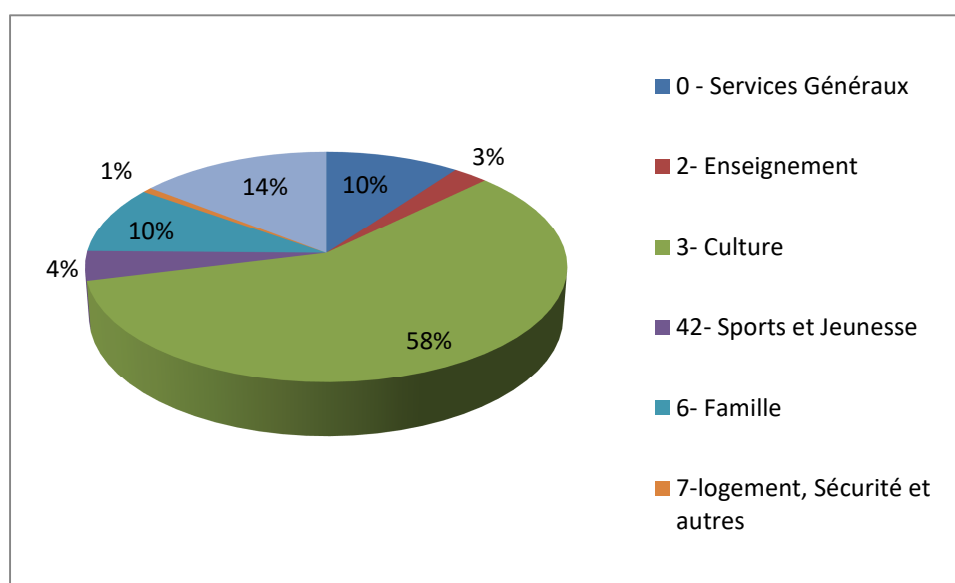
La Ville continuera à ne pas avoir de dette et verra son fond de roulement diminuer d'autant.



Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?

2019	Dépenses d'équipement	%
0 - Services Généraux	2 282 677	10.12
2- Enseignement	601 730	2.67
3- Culture	13 158 436	58.33
42- Sports et Jeunesse	936 947	4.15
6- Famille	2 149 471	9.53
7-logement, Sécurité et autres	164 800	0.73
8- Aménagement Urbain	3 266 000	14.48
TOTAL	22 560 061	100%

Le premier poste de dépenses d'équipement de 2019 est affecté à culture pour 58% avec les projets du Pont des Arts et de l'espace St Joseph, viennent ensuite l'aménagement urbain pour 14.48%, les services généraux de la mairie pour 10 % (travaux PMR, l'entretien et la rénovation des bâtiments, l'isolation, les mises aux normes...) et la famille avec la construction d'une nouvelle crèche.



LA DETTE

Etat de la dette bancaire au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} janvier 2019, la dette de la Ville s'élève à 0 €.

- La dette/habitant Marcquois : 0 € (Moyenne de la Strate 1 066€)

Au 31 janvier 2019, la dette de la Ville sera nulle

Liste des opérations d'investissement de 2019

Super	Opérat.	BP
	PAS DE SUPER OPERATION	2 326 420.00
0020	OPER."REAMENAGT CLEMENCEAU / NIQUET"	120 000.00
0022	OPER."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	100 000.00
1503	PROG." BATIMENT CER"	15 000.00
1505	PROG." ESPACE ST JOSEPH"	2 630 000.00
1507	PROG." RENOV.LOGEMENTS CONCIERGES"	40 000.00
1508	PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	30 000.00
1509	PROG." TOITURES BATIMENTS"	293 000.00
1514	PROG." R.F.I.D. MEDIATHEQUE"	11 000.00
1515	PROG." PISCINE ECONOMIE D'ENERGIE"	85 000.00
1517	PROG." ENFOUISSEMENT"	172 000.00
1519	PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	170 000.00
1520	PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES"	90 000.00
1521	PROG." VEHICULES "	318 000.00
1522	PROG." SECURITE INCENDIE"	90 000.00
1523	PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES"	30 000.00
1524	PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	50 000.00
1525	PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	55 000.00
1526	PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	487 000.00
1527	PROG." EXTENSION CONTROLE D'ACCES"	20 000.00
1528	PROG." ECONOMIE D'EAU"	20 000.00
1529	PROG." MOBILIER DE BUREAU"	23 500.00
1530	PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	20 000.00
1532	PROG." PROJET DE DEMATÉRIALISATION"	30 000.00
1533	PROG." AFFICHAGE DYNAMIQUE INT.BATIMENTS"	5 000.00
1534	PROG." AFFICHAGE DYNAMIQUE EXTERIEUR"	100 000.00
1535	PROG." EXTENSION RESEAU WIFI"	30 000.00
1538	PROG." TRAVAUX ECOLES"	450 000.00
1540	PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	25 000.00
1541	PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	10 500.00
1545	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	246 000.00
1546	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	501 000.00
1547	PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	573 500.00
1548	PROG." CIMETIERES	444 000.00
1549	PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	159 000.00
1604	PROG."EVOL.SOLUT.SECURITE S/POSTES TRAVAIL INDIVI"	45 000.00
1606	PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	90 000.00
1609	PROG."POLO HOCKEY CLUB"	345 000.00
1701	PROG."APPL.GESTION RH-MIGRATION WEB	10 000.00
1702	PROG."PONT DES ARTS"	4 359 000.00
1706	PROG."CRECHE SCHUMAN"	1 710 000.00
1802	PROG."APPL.GESTION DU CONSERVATOIRE"	3 000.00
1803	PROG."MEDIATHEQUE-INTERFACE LOGICIELLE"	8 000.00
1804	PROG."GESTION DES USAGERS"	51 000.00
1806	PROG."GER HOTEL DE VILLE"	110 000.00
1900	PROG."SOLUTION LOGICIEL ARCHIVES MUNICIPALES"	11 500.00
1901	PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	20 000.00
1902	PROG."PLAN DEPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION (PDA)"	10 000.00

1903	PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	70 000.00
1904	PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	4 000.00
1905	PROG."EGLISE SAINT VINCENT"	105 000.00
1906	PROG."CHATEAU D'EAU"	45 000.00
1907	PROG."INFORMATISATION DES SITES EXTERIEURS"	30 000.00
1908	PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	66 200.00
1909	PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	25 000.00
1910	PROG."SUBVENTION EQUIPEMENT VERS HAD	5 672 440.00
Total Dépenses		22 560 060.00

LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITES DIVERSES »

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 6 560 750€. La section de fonctionnement s'équilibre à 772 900€ et la section d'investissement à 5 787 850€. Ce budget intègre, en outre, le budget du cinéma : l'actuel Colisée lumière en fonctionnement et la création pour 2019 de trois salles de cinéma dans le projet du Pont des Arts pour la phase d'investissement. Cet investissement est financé par des ressources propres de la Ville. C'est-à-dire qu'une subvention d'équipement est versée du budget Ville vers le budget HAD.

Le budget annexe « HAD »	
Fonctionnement	772 900 €
Investissement	5 787 850 €
Total	6 560 750 €

Dans la délibération du 19 décembre 2017 relative à la requalification de l'activité du cinéma en un Service Public Administratif (SPA), il avait été stipulé :

- le transfert de l'activité du Cinéma requalifiée en SPA, au 01/01/2018, vers le budget annexe Hippodrome et activités diverses (HAD), qui est déjà assujéti à la TVA et régenté par l'instruction comptable M14,

- la mise en place d'une comptabilité analytique pour le Cinéma sous une codification fonctionnelle dans le budget annexe HAD :

- Fonction 3140 pour le cinéma Colisée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Fonction 3141 pour les salles de cinéma du Pont des Arts, qui s'équilibre grâce à la subvention d'équipement versé par le budget principal de la Ville (annexe IV B1.7), et à l'autofinancement dégagé par le budget annexe, qui viennent financer les premiers investissements du cinéma dans le cadre du budget plus global de l'Espace Culturel Doumer que l'on retrouve dans le budget principal de la Ville.

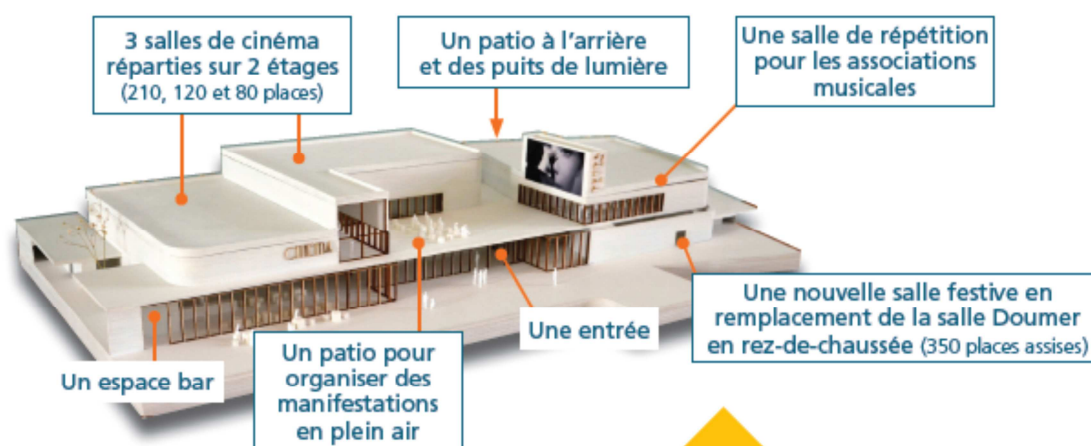
Vous retrouverez cette codification dans la maquette budgétaire comme suit :

	Cinéma Colisée	Cinéma Pont des Arts	Divers Hippodrome	Redevances hors hippodrome	Non ventillable	TOTAL
	Fonction 3140	3141	4	6+8	0	
Dépenses d'Investissement	8 200	5 672 440	102 210	5 000		5 787 850
Recettes d'investissement		5 672 440	7 000	-	108 410	5 787 850
Dépenses de fonctionnement	274 406	30 000	350 984	8 800	108 710	772 900
Recettes de fonctionnement	274 406		406 344	92 150		772 900

2019, une année encore riche d'actions
au service des Marcquois !

Construire la Ville de demain et continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui

En 2019, la Ville de Marcq-en-Barœul se prépare à vivre de grands changements. C'est la ville de demain qui s'aménage pour conforter ses services publics et renforcer son attractivité dans la métropole.



LE PONT DES ARTS

Redynamiser le quartier du Pont afin de lui redonner sa place de vitrine attractive d'entrée de ville, telle est l'ambition du pôle culturel, le Pont des Arts. Il servira de locomotive culturelle au service de la redynamisation économique du quartier du Pont, le plus jeune de la Ville.

La place Doumer et ses alentours seront redessinés pour accueillir des places de stationnement, de nouvelles plantations qui embelliront le lieu. Ce travail est mené avec la MEL et un architecte paysagiste.

Véritable atout pour le quartier du Pont et la Ville, le Pont des Arts réunira :

- 3 salles de cinéma (210, 120 et 80 places)
- 1 nouvelle salle festive (350 places assises)
- 1 studio de répétition mis à la disposition des orchestres associatifs
- 1 brasserie.

Le Colisée Lumière poursuit son activité cinématographique jusqu'en 2020 et, à l'ouverture du Pont des Arts, il redeviendra une salle de spectacles, avec une capacité d'accueil de 270 spectateurs.

La dépense nette pour chaque projet serait de - 3.6M€ pour le cinéma, - 2.6M€ pour les salles des fêtes et de répétition, soit un coût net de 6.2M€ grâce aux 2.6M€ de subventions (1M€ de la MEL, 1M€ du Département, 600K€ du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et le Ministère de la Culture), soit une dépense brute totale, après récupération de la TVA et du FCTVA, de 8.8M€.

LES ATOUTS DU PROJET

- Ce pôle insufflera une formidable dynamique culturelle et commerciale. Il servira également de locomotive pour transformer qualitativement le marché.
- La salle Doumer sera complètement reconstruite pour y accueillir de nombreuses manifestations.
- La programmation cinématographique sera encore plus riche, avec plus de films plus longtemps à l'affiche et une tarification toujours aussi attractive favorisant l'accès de tous les publics.
- Un studio de répétition, une salle pluridisciplinaire et une brasserie favorisant l'animation.
- Le cinéma « Art et Essai » poursuivra sa politique d'éducation à l'image des scolaires (maternelles, élémentaires, collèges et lycées).
- La CDACI -Commission départementale d'aménagement cinématographique- a donné un avis favorable en mai dernier pour l'aménagement d'un cinéma avec trois salles

La Place Doumer et ses abords

En coordination avec le projet du Pont des Arts, la ville a souhaité souligner la qualité architecturale de cet aménagement, en l'accompagnant avec une restructuration complète du domaine public correspondant à la Place Doumer et ses abords.

Cette ancienne place désuète dans sa conception et très minérale, ne répondait qu'à une partie des attentes des commerçants et des riverains du quartier.

Tout en gardant un potentiel conséquent du stationnement, la place offrira demain, un volet paysagé renforcé par des espaces verts incluant une plantation d'arbres qui fait défaut sur le quartier.

La conception de l'aménagement permettra d'apaiser la circulation et renforcer les modes de déplacement pour les autres usagers, avec notamment les 2 roues incluant du parking ainsi, que des espaces confortables pour les piétons.

Devant le cinéma et le bar limitrophe, un large parvis invitera les usagers à profiter d'une terrasse extérieure ou créera une zone d'attente pour les salles de cinéma voir les usagers de la salle polyvalente.

Pour terminer, un nouvel éclairage public, renforcé par un dispositif de mise en valeur du pôle culturel, offrira une nouvelle ambiance de la place au quartier en créant une attractivité en phase nocturne.

Ces projets conjugués ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie du quartier et de renforcer la dynamique commerciale.

ESPACE SAINT-JOSEPH



A l'instar du quartier du Pont, la dynamique d'aménagement du quartier du Bourg se poursuit avec la rénovation de l'Espace Saint-Joseph. Ce lieu, dédié aux expositions, sera réhabilité pour se transformer en un lieu d'animation culturelle, vivant et convivial, avec :

- Une galerie d'expositions rénovée pour accueillir des peintres, des ateliers...
- Un jardin d'hiver (le jardin « minorelle » en référence au jardin Majorelle de Marrakech) recouvert d'une verrière pour accueillir des animations telles que des scènes ouvertes : petits concerts, chant...
- Un salon de thé avec une terrasse ouverte sur la rue Derain.

La dépense nette est de 2.26M€ après récupération du FCTVA. Il faut noter que le montant des travaux intègre une isolation renforcée des bâtiments et la possibilité de mutualiser le nouveau dispositif de chauffage avec celui de l'école Marie Curie dont le chauffage est électrique.

LES ATOUTS DU PROJET

Ce projet fait écho à la dynamique d'aménagement urbain et à la métamorphose du cœur historique de la Ville.

La réhabilitation de l'espace Saint Joseph qui est financée par la Ville, vient compléter l'offre culturelle et l'animation dans le quartier du Bourg : médiathèque La Corderie, librairie La Forge et Marcq Plaisance...

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRÈCHE

Une nouvelle crèche de 37 places sera construite dans le quartier du Buisson / May-Four / Pellevoisin. Elle permettra d'accueillir des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans et une attention particulière sera réservée aux enfants porteurs de handicap.



LES ATOUTS DU PROJET

- Avec cette nouvelle crèche, la Ville conforte sa politique familiale et reste attentive aux enfants porteurs de handicap, en continuant à favoriser leur inclusion dans toutes ses structures municipales.
- Cette nouvelle crèche s'inscrit dans le plan d'actions mené par la Municipalité pour renforcer l'attractivité du quartier, pour diversifier les équipements publics et créer une dynamique entre toutes les structures municipales présentes dans le quartier.
- Sur les 37 places, 10 sont dédiées aux enfants porteurs d'un handicap ; le bâtiment a été imaginé pour faciliter leur accueil avec par exemple un espace snoezelen (lieu dont les aménagements font appel aux cinq sens)...
- Cet équipement renforce les 1 100 places de gardes existantes pour les enfants.
- La CAF du Nord est partenaire de la Ville sur cette opération comme sur les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La dépense nette est de 664 K€ après la déduction des subventions de 779K€ (la CAF du Nord : 349 400€, le Département du Nord : 80 031€ et le SIVOM Centre Métropole : 350 000€), soit une dépense brute totale de 1.44M€ après avoir récupéré le FCTVA.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION « CUISINE MODE D'EMPLOI »

Portée par le chef étoilé Thierry Marx, Cuisine mode d'emploi(s) est une école qui forme des personnes en rupture d'emploi aux métiers de la restauration, de la boulangerie et au service en salle. Des secteurs en forte demande.

Le centre de formation s'implantera à la Briqueterie, à l'entrée du quartier, rue Berlioz, avec le soutien de la MEL, de la Région et de l'État.

Cette formation diplômante et gratuite, accueillera chaque année 150 stagiaires ; un cursus intensif de 8 semaines de formation et 3 semaines de stage en entreprise permettra la remise à l'emploi de 90 % des stagiaires.



LES ATOUTS DU PROJET

- Une formation labellisée, diplômante et gratuite qui s'adresse à tous ceux qui sont en rupture d'emploi : jeunes sortis du système scolaire, sans qualification, bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), demandeurs d'emploi de longue durée ou en reconversion professionnelle...
- Une école de formation qui contribuera à la dynamisation du quartier La Briqueterie et rayonnera sur toute la métropole.
- Un projet financé par la Ville, l'État, la Région, la MEL et l'EPARECA qui est maître d'ouvrage.



PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LOGEMENTS LEZIS / LAMBRECQ

Cette opération-tiroir entreprise par Logis Métropole Nord en partenariat avec la Ville et la MEL depuis 2012 se termine avec la 3ème et dernière tranche qui débute en ce début d'année 2019.

Ces travaux très importants changent la physionomie du quartier du Bourg avec la démolition de 150 logements obsolètes des résidences Lambrecq et leur construction réalisée par Logis Métropole.

Ce programme comprend un nouvel îlot avec des logements en accession, des logements à caractère social, des maisons individuelles et un béguinage. Une nouvelle voirie a été créée et permettra, à terme, d'avoir une liaison entre la rue Gabriel Péri et celle du Lazaro. Une nouvelle salle commune, comme celle qui existait avec le foyer Lambrecq, sera également construite.



Avec ce programme, nous poursuivrons notre politique en faveur du logement social, pour développer l'offre de logement en direction des classes moyennes et populaires avec 150 K€ inscrit en 2019.

Adaptation du patrimoine / Personne à Mobilité Réduite / l'agenda d'accessibilité programmée

La Ville de Marcq-en-Barœul s'est engagée dans un agenda programmé sur une période de neuf ans, depuis 2016. Après avoir répondu parfaitement à ses engagements sur les trois premières années, la Ville va orienter ses efforts sur le groupe scolaire Léonard de Vinci ainsi que sur la salle Bourvil en 2019.

Economies d'énergie

Attentive à ses coûts de fonctionnement, la Ville de Marcq-en-Barœul s'investit chaque année pour réduire ses dépenses d'énergie sur le patrimoine existant.

Elle privilégie des éclairages sous forme de leds, peu énergivores mais aussi sans entretien.

Sur le plan thermique, des mesures sont mises en place pour isoler les bâtiments – plafonds, murs et doubles vitrages. Ces programmes seront reconduits l'an prochain.

AMENAGER L'ESPACE ET LE SOCIABILISER

Le déplacement

La mobilité constitue un enjeu majeur qui doit faciliter le déplacement de l'ensemble des usagers, quels qu'ils soient.

Sur le plan routier, la Ville de Marcq-en-Barœul privilégie la fluidité pour limiter les effets de serre, et optimise le stationnement pour faciliter l'accès aux commerces et aux habitations des riverains.

Les modes de déplacement « doux », tels que les deux-roues, seront encouragés avec la création d'espaces dédiés et des espaces de stationnement spécifiques et adaptés.

Les déplacements partagés, tels que co-voiturage sous toutes ses formes, notamment de proximité, seront privilégiés pour permettre un usage du domaine public « revisité ».

L'aménagement du domaine public

Outre les fonctionnalités régaliennes, la Ville de Marcq-en-Barœul accentuera ses aménagements paysagers afin de favoriser le bien-être en milieu urbain

Elle accentue l'empreinte des espaces verts et renforce chaque année son patrimoine arboricole, constitué à ce jour de plus de 6 200 arbres recensés.

Eclairage public – Vidéo protection et fibre optique

La Ville poursuivra la rénovation de manière continue son éclairage public pour tendre la performance et réguler ses coûts d'énergie.

- Avenue Foch, 3ème et dernière phase– 14 mâts : 90 000€
- ZI Pilaterie : 1ere tranche remplacement – rue Houblon et rue de la Couture – 30 mâts : 113 000€
- Rénovation rue du Cheval Blanc (classement MEL prévu 1er trimestre 2019) – 16 mâts : 95 000€
- Enfouissement et rénovation Bd Clemenceau (entre la rue Mesureur et la rue Nationale). - 9 mâts : 50 000€
- Changement d'armoires EP – nombre : 8 : 33 000€

Tous les éclairages sont remplacés par du nouveau matériel à LED.

Pour exemple, sur l'avenue Foch, la Ville réalisera d'importantes économies d'énergie en divisant quasiment par 5 la puissance consommée, et de facto la facture d'électricité liée à ces consommations.

En parallèle, elle renforce chaque année ses réseaux de fibres optiques et de vidéo-protection pour la sécurité des usagers.

Le domaine public autrement

Pour répondre à l'attente des marcquois, la Ville de Marcq-en-Barœul s'est engagée dans un programme volontaire de création de jardins familiaux, voire de jardins partagés, dans de nombreux quartiers. Plus de 200 parcelles sont ainsi mises à disposition des Marcquois.

Ces espaces favorisent la production potagère à l'échelle humaine, tout en favorisant les liens sociaux.

Favoriser de nouvelles mobilités

La Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra en 2019 ses actions afin de promouvoir la transition énergétique, et plus précisément, les mobilités douces. Outre les réflexions engagées dans différents groupes dont le Think-Tank, des programmes seront engagés l'an prochain après le succès de ceux lancés précédemment :

- Nouvelle prime vélo pour les marcquois,
- Seconde édition de la Fête du Vélo,
- Poursuite de l'aménagement d'arceaux vélos dans la ville,
- Réfection et développement de pistes et bandes cyclables avec la MEL,
- Dispositifs favorisant la circulation des cyclistes,

- Nouveau Plan de Déplacement Administration (PDA) en faveur des agents municipaux et du CCAS,
- Constitution d'une communauté de cyclistes marcquois dont la vocation sera d'être force de propositions quant aux améliorations à apporter en matière d'utilisation du vélo en ville.

Le programme de voirie MEL et Ville sur Marcq-en-Barœul

1) reconstruction

- Rue du Quesne, poursuite de la reconstruction de voirie (fin de chantier dernier trimestre 2019)
- coût MEL 1 600 000€, coût ville 1 160 000 €
- Place Doumer, reconstruction y compris carrefour nationale (démarrage 2eme semestre 2019)
- coût MEL 1 000 600€, coût ville 250 000€ estimation.
- Rue Meunier Prolongée, Reconstruction voirie incluant EP, en cours de chiffrage.

2) tapis de chaussée

- Rue Emile Vandenberghe,
- Rue de Paris,
- Rue de Rome,
- Rue de Bruxelles,
- Rue de Londres,
- Rue d'Amsterdam,
- Rue de Valmy,
- Avenue de l'Europe,(2^{ème} phase)
- Rue du Lazaro,

3) trottoirs.

- Trottoir rue de Menin, réfection partielle des trottoirs, aux endroits les plus critiques. (grosses réparations)
- Herrengrie (grosses réparations)

4) Divers programmes voirie

- Parking Bourvil
- Allée cimetièrè
- Allée château Vanderhaegen

Encore mieux servir les Marcquois

Promouvoir l'attractivité de Marcq-en-Barœul, soutenir le développement de l'activité économique locale et lutter en faveur de l'emploi

Un soutien renouvelé aux commerçants et artisans

Les artisans et commerçants marcquois contribuent à la vie de la cité. Ils créent du lien social et dynamisent la ville, d'où l'intérêt de les accompagner au quotidien.

L'année 2019 marquera surtout le lancement d'une nouvelle politique d'aides directes aux commerçants dotée de moyens conséquents : 100 000 € / an pendant 5 ans. La Ville apportera ainsi un soutien financier à ses artisans et commerçants afin qu'ils puissent réaliser des travaux de rénovation, de sécurisation ou de mises aux normes. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et le Conseil Régional.

Comme l'an passé, les animations constitueront une part importante du budget et de l'action de la Ville : animations commerçantes de fin d'année, temps d'échanges et de formation via les matinales du « club commerce » et événement d'ampleur à l'automne avec le salon Label' Marcq, vitrine du savoir-faire des commerçants-artisans marcquois.

La Ville continuera également son soutien à l'association Enseignes de Marcq, forte de près de 200 adhérents (subvention de 24 500 €). L'association joue un rôle de proximité prépondérant auprès des adhérents et met en place chaque année des animations reconnues.

Partenariat économique et entreprises

2019 sera la première année pleine de l'Espace Entreprises qui a pris le relai de l'ex micro hôtel d'entreprises depuis le 1er juillet 2018. Cet immeuble qui peut accueillir jusqu'à 10 entreprises verra notamment ses premiers occupants quitter le lieu ce qui impliquera de prospecter de nouveaux porteurs de projet.

Des actions en faveur de l'emploi local

En 2019, la Ville organisera la 11ème édition du Forum de l'entreprise et de l'emploi, événement phare d'échelle métropolitaine. Chaque année, près de 4 000 personnes, demandeurs d'emploi ou porteurs de projet de création d'entreprises y participent.

En parallèle, la Ville reconduira le Village de l'emploi, opération plus locale, de mise en relation directe sur un mode « circuit court », entre des demandeurs d'emploi marcquois et des entreprises ayant des postes à pourvoir.

Enfin, pour la première fois, une manifestation ciblant spécifiquement les publics plus en difficulté, qui peuvent notamment avoir des problématiques périphériques à l'emploi (logement, mobilité, santé...), sera organisée

Une politique culturelle créative et innovante, à la fois plus proche des publics et connectée aux projets du territoire

Une programmation de qualité, conçue pour répondre aux attentes du plus grand nombre.

La Ville contribue à diffuser la culture sous toutes ses formes. Elle proposera une programmation musicale variée, depuis les grands ensembles de musique baroque jusqu'aux musiques actuelles, du théâtre et du conte, tout comme elle enrichira cette année encore l'offre de spectacles pour le jeune public.

Pour cette offre diversifiée, les cachets des artistes et la partie technique, la Ville consacra un budget de 260 000€.

La médiathèque qui diffuse la culture à travers ses collections conservera un budget d'acquisition de 92 000€, tous supports confondus. Rappelons que c'est grâce à la richesse de ses collections et à la diversité de ses animations qu'elle fidélise 25% de la population marcquoise.

Une recherche constante de proximité avec les publics

Pour toucher les différents publics qui la composent, la Ville s'appuie sur ses équipements culturels.

Tout au long du mois de mars, les femmes seront au cœur de la programmation avec dix rendez-vous centrés sur leur place dans la société et l'égalité homme/femme.

Dans un souci de proximité et d'implication des publics, la médiathèque développera de nouveaux rendez-vous destinés aux adultes et aux enfants : ateliers créatifs, rencontres avec les familles autour de la lecture pour les tout-petits, formation des utilisateurs au portail et à la recherche documentaire, ...

En prévision du futur Espace Saint-Joseph, quatre expositions présentées en 2019 dans la galerie de la Corderie seront enrichies par des ateliers, conférences, ou visites commentées.

Le Conservatoire sortira de ses murs et partagera des activités musicales avec les maisons de retraite et foyers d'aînés. Ses ensembles se produiront également avec des élèves des écoles marcquoises dans le cadre de projets pédagogiques concertés.

Des moyens au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes Marcquois

Quatre dumistes dans les écoles, les ateliers de batucada, des rendez-vous au cinéma depuis les classes de maternelles jusqu'au lycée, autant d'occasions de sensibiliser les jeunes générations aux pratiques artistiques, développer leur curiosité et leur esprit critique.

Les écoles Derain et Léonard de Vinci expérimenteront un nouveau projet centré sur l'imaginaire et pris en charge par les deux professeurs du Théâtre Ecole avec, pour objectif, la réalisation de courts métrages.

Pour l'apprentissage des techniques théâtrales, de la pratique instrumentale ou des arts plastiques, la Ville accueille chaque année plus de mille jeunes marcquois au sein du Conservatoire, du Théâtre-Ecole et des ateliers du Parc du Petit Prince.

Un budget de 108 000 € est mis à disposition de ces trois écoles afin de mener à bien des projets pédagogiques motivants, de réaliser des restitutions de qualité qui viendront enrichir le calendrier culturel marcquois.

Chaque fois que possible, les jeunes élèves viendront s'intégrer à la programmation, soit en répondant à une thématique de la ville, soit en première partie de concert.

La volonté de s'inscrire dans la dynamique du territoire par le biais de partenariats culturels

La Ville devient centre d'animation privilégiée de la vie artistique locale et s'ouvre à de nombreux partenariats.

Elle accompagne et soutient les associations culturelles locales et aide à la mise en œuvre de projets associatifs : une enveloppe de 126 400€ est réservée à cet effet.

En 2019, la Ville soutiendra par une démarche de conventionnement les compagnies théâtrales installées sur son territoire, susceptibles de proposer des projets de médiation culturelle et de pédagogie autour du théâtre contemporain pour toutes les générations.

Sur le territoire métropolitain, la Ville est partenaire de structures culturelles telles que le Colisée de Roubaix avec qui elle programmera trois spectacles en 2019, de l'Université du Temps Libre pour des conférences à la médiathèque ou encore du Collectif Jeune Public Hauts de France.

D'avril à novembre, la Ville fera écho à Eldorado, nouveau grand rendez-vous culturel métropolitain de Lille3000. Après *Fantastique* et *Renaissance*, ce nouveau thème inspirera la programmation marcquoise.

Des équipements culturels innovants

La Ville fait évoluer ses lieux culturels et prépare l'ouverture en 2020 d'un nouvel Espace Saint Joseph et du Pont des Arts.

Une enveloppe de 112 000€ est prévue pour l'aménagement en matériel et mobilier du Pont des Arts, une autre de 122 000€ pour l'Espace Saint Joseph.

Pour répondre aux enjeux que représentent ces deux locomotives culturelles, l'ensemble des services culturels prépareront un projet de fonctionnement en tenant compte de l'ouverture sur la Ville et ses habitants, de la coopération avec les associations et toutes les forces vives, de l'implication des artistes professionnels et amateurs qui s'y produiront, de la diversité et l'originalité des nombreuses activités qui y seront proposées.

Une politique éducative ambitieuse confirmée

Un patrimoine scolaire modernisé

La Ville prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui fixe à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves.

Ce programme se traduit par la mise en norme des bâtiments permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal.

Il est également le reflet des préoccupations en matière de sécurité. L'effort portera, de nouveau sur la volonté de sécuriser les espaces scolaires.

Enfin, l'embellissement du cadre de vie des enfants sera un des axes forts.

Le programme d'investissement sur le bâtiment scolaire répond à plusieurs préoccupations : la sécurité, l'économie d'énergie et le confort des enfants.

La ville investira en priorité sur l'amélioration de la sécurité des abords des écoles qui se manifestera par la sécurisation des accès aux écoles avec notamment la mise en œuvre des portes à ouverture à distance ainsi que le renforcement des dispositifs anti-intrusion.

Un travail d'aménagement des combles permettra de faire d'importantes économies d'énergie et d'améliorer le confort thermique des bâtiments en faveur des enfants. Enfin, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer et embellir le cadre de vie des élèves en affichant un programme d'installation de sols souples dans les classes maternelles et à l'école Pagnol. Des travaux de peinture sont prévus dans de nombreuses écoles.

Une enveloppe de 335.000€ est prévue pour la réalisation de ce programme, avec notamment la mise en place de sol souple, des travaux d'isolation thermique des bâtiments, des travaux d'isolation phonique, ...

Une politique éducative ambitieuse

La ville continue de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marcquois.

Les garderies du soir sont reconnues et conventionnées par Jeunesse& Sport et subventionné par la CAF. Chaque enfant accueilli bénéficie d'activités variées et ludiques, encadrées par du personnel compétent.

Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'un projet d'animation innovant des temps périscolaires. En 2019, les animations seront en lien avec le thème proposé par Lille 3000, « eldorado », la découverte de l'Amérique Latine.

Des actions éducatives municipales sont prolongées : un fruit à la récré, la semaine du goût, l'organisation de deux classes de découverte dans le Val de Loire, le soutien aux projets des enseignants.

Enfin il est rappelé que la Ville intervient en appui des enseignants à travers la mobilisation d'une ATSEM par classe de maternelle, de 4 intervenants musicaux et de 7 éducateurs physiques, le développement d'ateliers musicaux dans les écoles Charles Péguy et Léonard de Vinci, d'un atelier court métrage à l'école Raymond Derain.

Un service de restauration innovant

Alors que les effectifs scolaires sont constants, le nombre d'enfant accueillis en restauration scolaire ne cesse de croître chaque année. Pour 2019, 4% de convives supplémentaires sont attendus dans les restaurants scolaires municipaux.

La ville propose aux enfants un repas équilibré, avec chaque jour, un élément du menu issu de l'agriculture biologique. La qualité des produits est une exigence forte : des produits labellisés, frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraichers, de producteurs régionaux.

800.000€ seront consacrées à cette politique d'approvisionnement.

Un accès privilégié à la citoyenneté

Un nouveau Conseil Municipal des enfants sera élu à la rentrée scolaire de 2019. Les actions du Conseil Municipal des Enfants offrent une implication directe des jeunes élus dans le domaine de la protection de l'environnement, le respect d'autrui, les problématiques de la cité, les droits et devoirs de chaque citoyen.

La famille : la petite enfance, la jeunesse

Nous poursuivrons nos missions à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse tant en terme de modes d'accueil que de loisirs, de dispositifs d'aides et d'accompagnement.

La direction de la famille entretient également de nombreux partenariats avec les acteurs de ces mêmes domaines sur le territoire de la ville pour proposer aux familles marcquoises une offre diversifiée, complémentaire et toujours de qualité.

Avec de nouveaux projets qui verront le jour en 2019, les partenariats institutionnels seront plus que jamais à l'ordre du jour.

Petite enfance, handicap

Le maintien et le développement des modes d'accueil pour les jeunes enfants est au cœur de l'action de la direction de la famille avec en 2019 avec un budget de fonctionnement de 256 400€ pour :

- 2 crèches, 1 jardin d'enfants pour 123 places d'accueil du tout petit optimisées pour un taux de remplissage en augmentation (entre 75 et 85% selon les structures) et une action menée pour développer l'accueil occasionnel.
- La reprise en régie municipale de la crèche familiale pour 27 places d'accueil avec un recrutement d'assistant maternel prévu pour début 2019 (+ 3 places).
- lancement du chantier de la future crèche du Buisson pour 37 places d'accueil collectives d'ici 2020 dont 10 pour les enfants en situation de handicap.

Les actions en direction des assistantes maternelles, des enfants qu'elles accueillent et de leur famille en font également partie :

- action parentalité, conférences
- suivi, accompagnement et formations des assistants maternels
- mise en relation de l'offre et de la demande
- ateliers d'éveil

Les liens étroits avec les partenaires de la Ville dans le domaine de la petite enfance (LAEP le Petit Train et Centre Social et Culturel) sont maintenus afin de travailler en transversalité et en complémentarité sur le domaine et de répondre au plus près des besoins spécifiques des familles marcquoises.

Le démarrage du chantier de l'EAJE du Buisson, destiné à accueillir 37 enfants, est prévu pour février. L'investissement concernant l'aménagement et le mobilier de ce futur équipement sera également réalisé en 2019.

Un investissement de 1.7M€ dont un co-financement à hauteur de 779 431 € par la CAF DU NORD : 349 400€, le Département du Nord : 80 031€ et le SIVOM Centre Métropole : 350 000€.

Les dépenses de fonctionnement du service petite enfance sont en baisse, grâce notamment au travail mené avec la Direction de l'enseignement sur le nettoyage des locaux (- 46 500€ en 2019)

Les recettes, en augmentation en 2018 du fait d'une optimisation du taux d'occupation des structures d'accueil, augmenteront encore en 2019 (1 600 000€ attendus) du fait des financements nouveaux obtenus avec la reprise en régie de la crèche familiale et l'émargement de cette action au CEJ 2017/2020.

Dans le même temps, une baisse substantielle des subventions aux associations est à noter avec la fin du versement de la subvention à l'association *Marcq Enfance Famille*.

Jeunesse, Accueils de Loisirs

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs marque 2018 et semble vouloir se poursuivre en 2019. Nous comptons 4 ALSH maternels, 5 ALSH élémentaires et un ALSH 12/17 pour 34 mercredis, 40 jours de petites vacances scolaires et 40 jours de vacances d'été et un accueil de 400 à 1000 enfants chaque jour.

La hausse significative des inscriptions en ALSH se poursuit, impactant les budgets de fonctionnement de nos structures (budget de fonctionnement de 375 938€ - Maison de la Jeunesse comprises). Cette hausse de la fréquentation impose d'augmenter les jauges et adapter l'encadrement. Elle s'explique à lumière de l'augmentation du fort taux d'activité des marquois en général et de l'augmentation du taux d'activité féminin en particulier, jouté à une diminution du nombre de temps partiels.

Cette augmentation de la dépense de fonctionnement est contrebalancée par une diminution des dépenses de nettoyage de locaux grâce au travail mené avec la Direction de l'enseignement, qui reprend le nettoyage de certains locaux en régie.

Les Maisons de la Jeunesse poursuivent leur mission d'acteur de proximité auprès des jeunes, des enfants et de leur famille en proposant des ateliers de loisirs sportifs ou culturels. Les passerelles sont plus que jamais maintenues entre ces structures afin d'inviter les jeunes et leur famille à la mobilité en fonction de l'offre de loisirs qui leur convient le mieux.

Cette transversalité se retrouve dans les manifestations (9 600€) portées par ces structures. Elles ont un rayonnement communal dans laquelle la transversalité précitée prend toute sa place. Le service est également présent lors de diverses manifestations organisées par d'autres directions (Animations enfants de temps d'accueil des parents – Afterwork, Nouveaux Marcquois, Zéro Déchets...), Snapmeet, Fête du parc Valmy, Rencontres intergénérationnelles...

Les bourses BAFA et permis de conduire sont reconduites (10 000€) pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une aide financière de la Ville pour passer leur BAFA ou permis de conduire en contrepartie d'heures de bénévolat réalisées auprès d'associations marquoises.

La réflexion sur la Maison de la Jeunesse du Pont se poursuit, en vue de la construction d'ici quelques années d'un nouveau bâtiment, fonctionnel et adapté aux activités jeunesse.

Les recettes devraient afficher une hausse significative pour atteindre 889 423€ soit + 15 772€ en 2019, avec le nouveau conventionnement avec la CAF du Nord de l'accueil de Loisirs Prends Tes Marques pour les jeunes de 12 à 18 ans.

Une politique sportive volontariste visant à la promotion et au développement du sport et de la santé sur notre territoire

Un entretien et un développement du patrimoine sportif soutenu

La Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

Pour 2019, un ensemble de vestiaires sera réalisé au stade Gilles D'halluin pour un montant d'environ 450 000€.

Le matériel sportif sera renouvelé à hauteur de 45 000€, principalement pour le changement du praticable du gymnase René Liétaert.

Toujours dans l'objectif de remplir de manière optimale les conditions de sécurité et d'hygiène règlementaires, une enveloppe de 191 700 € (28% du budget sport hors masse salariale) sera dégagée.

Une politique sportive active et ambitieuse

La ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'EPS.

Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire, toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des Maîtres Nageurs Sauveteurs Municipaux, les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition, le transport des élèves sera pris en charge intégralement (coût 97 000 €).

L'aide apportée aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas tant en moyens humains, matériels que financiers. L'enveloppe budgétaire liée aux subventions municipales sera maintenue (373 000 €, 53% du budget de fonctionnement sport hors masse salariale).

Les actions sportives municipales seront prolongées : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation, l'école municipale de kickboxing.

De nouvelles actions à destination du sport famille et du sport santé sont à l'étude et viendront se rajouter aux services proposés à la population marcquoise.

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs seront maintenues.

Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit.

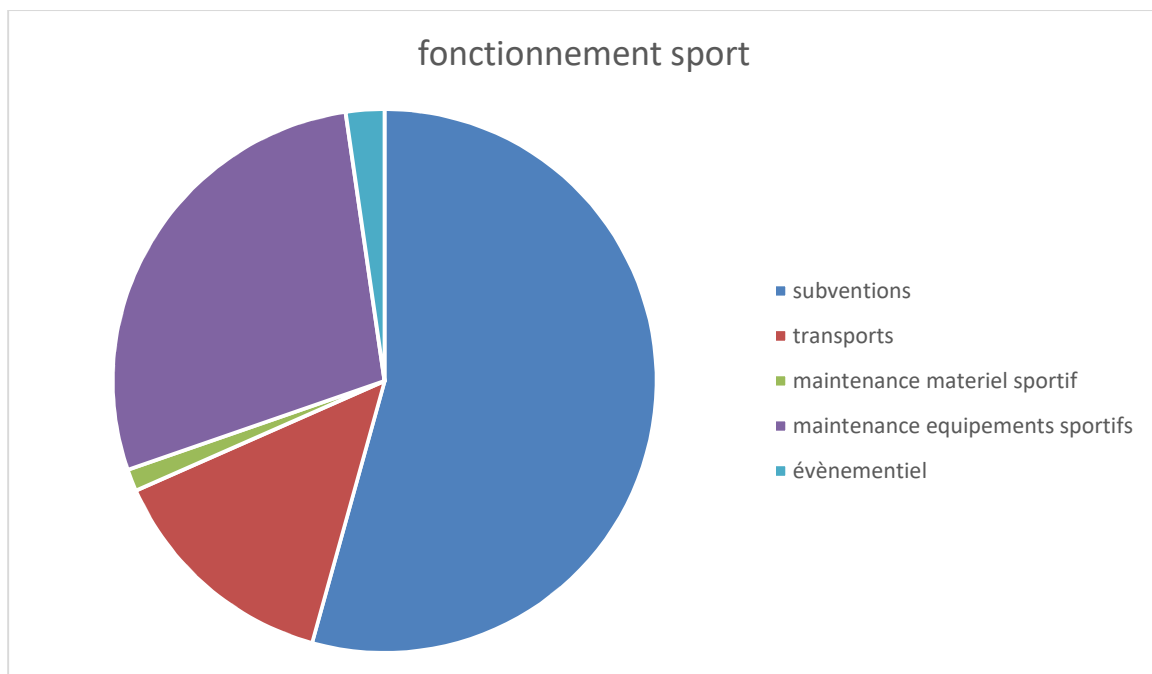
Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée est à l'étude.

Investissement Sports 495 000€ :

- Projet vestiaires stade Gilles D'halluin : 450 000€
- Achat/renouvellement Matériel Sportif : 45 000€

Fonctionnement Sports 686 350€

- Transports élèves écoles élémentaires : 97 000€ (14.1%)
- Renouvellement/ maintenance matériel sportif : 8 950€ (1.3%)
- Nettoyage/fournitures/Contrôle Equipements sportifs : 191 700€ (28%)
- Evènementiel : 15 700 € (2.3%)
- Subventions associations : 373 000€ (54,3%)



Toujours plus proche des problématiques sociales

L'action sociale

Le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) a des missions obligatoires et facultatives. Il joue un rôle majeur d'accueil, d'accompagnement social, d'écoute, d'informations, d'orientations et d'aide aux personnes en difficultés. Il intervient sous forme de prestations principalement non remboursables.

Avec l'accord du conseil d'administration, des familles peuvent se voir attribuer des aides financières par la commission de secours à savoir :

- les secours d'urgence (10 000€) correspondant aux chèques d'accompagnement personnalisés attribués en fonction des situations ;
- Les aides d'urgence (10 000€) scindées en :

= aides aux familles et personnes en difficulté (facture EDF, facture d'eau, cantines,...) (6 000€)
= la participation aux séjours de vacances pour des enfants de familles suivies par le C.C.A.S. (3 000€)
= aides en séjours linguistiques pour les collégiens et lycéens de la ville (1 000€) ;

Le CCAS poursuivra aussi ses missions d'accompagnement socio professionnelles avec le réengagement de la commune dans le cadre du nouveau Plan Départemental pour l'Insertion 2019-2021, l'objectif principal étant le retour à l'emploi de chacun. Des subventions sont allouées par le Département au titre du plan départemental d'insertion (prévision de 22 700€, accompagnement et suivi individualisé de 80 allocataires du revenu de solidarité active, 90 accompagnements en session collective). Le Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (40 000€) pour accompagner 80 personnes (formations, permis, frais associés, ...).

Le CCAS a aussi pour mission de porter les politiques d'action sociale sur la ville. Il est un outil de développement social et met en œuvre ou participe à des actions sociales de proximité, durables, équitables et pertinentes envers les personnes en situations de fragilité.

Les projets transversaux sur la commune seront reconduits et d'autres verront le jour :

- La lutte contre l'isolement social : la thématique est un enjeu sociétal qui appelle la participation de chacun. Des réflexions sont en cours sur la définition de l'isolement social, le repérage de ces personnes isolées, et la manière dont le CCAS pourrait entrer en dialogue par la consolidation des actions existantes et la construction de projets nouveaux. L'achat des colis de Noël pour les personnes isolées (2 000€) est une action reconduite sur le budget 2019, de même que la prise en charge de l'animation de « l'après-midi de Noël ensemble » (3 500 €) et la subvention versée au Centre Social et Culturel (4 000€) pour l'organisation de l'aide d'urgence alimentaire.

- L'organisation de nouveaux événements telle que la mise en place de conférences sur la thématique de l'isolement social des personnes en situation de précarité qui pourrait être un axe d'étude intéressant pour bien identifier ce qui est entendu par isolement social. Une somme est prévue à cet effet (1 000€). Enfin, de nouvelles actions pourraient se profiler tels que des sorties au cinéma ou des événements festifs comme des après-midis récréatifs pour permettre aux personnes de sortir de leur quotidien, rencontrer d'autres personnes et tisser de nouveaux liens sociaux.

- Dans le contexte de transition numérique et d'accélération de la dématérialisation des démarches administratives, l'inclusion numérique est un autre enjeu important. Il est apparu nécessaire d'accompagner tous les publics et notamment les plus vulnérables pour que cette fracture numérique ne vienne pas amplifier la fracture sociale. Qu'il s'agisse des champs de l'emploi, de la santé, du logement, de la mobilité, ... il est important d'enclencher une dynamique pour aider les usagers à effectuer leurs démarches administratives par eux-mêmes avec sécurité. Aussi, la mise en place d'e-permanences et d'ateliers numériques à destination des marquois pour les aider dans leurs démarches en ligne : 2 400 € sont prévus avant le démarrage.

-Pour terminer, le CCAS souhaite se doter d'un observatoire social. Aussi, la consultation d'un cabinet d'études pour la collecte des données du territoire et la réalisation d'un diagnostic social du territoire (15 000€). Cette consultation sera lancée en ce début d'année.

Des séniors actifs dans la Ville

La Ville cherche à repérer les nouveaux besoins ou les nouvelles attentes sur le territoire marquois en apportant aux personnes âgées et leur entourage une réponse globale en assurant l'aide et l'accompagnement à domicile, le portage de repas, l'organisation des transports T.U.L.I.P, les animations, des ateliers de prévention, le pilotage du Conseil des Seniors et le suivi de la démarche Réseau Francophone Ville Amie des Aînés.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) déclinera en 2019 son nouveau projet de service, dans un contexte d'évolutions règlementaires et d'engagement dans un plan d'action d'amélioration de la qualité. La modernisation du service engendre des dépenses nouvelles pour la maintenance et la formation de nouveaux logiciels. Leur installation et la télégestion avec smartphones nécessiteront des nouveaux coûts annuels de fonctionnement évalués à 6 000 €. La projection des activités est évaluée à 60 000 heures par an. Les recettes de fonctionnement sont prévues sur cette base soit 1 290 000€. Pour 2019, il est prévu une légère augmentation de la part des caisses de retraite (+0.30€ par heure, soit 20.80€). Le C.C.A.S. ne prévoit pas d'augmentation de son tarif horaire.

Le portage de repas stabilise son activité à 41 000 repas annuels. Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 345 000€. Un marché a été relancé et la société API a été retenue. Le prix du repas est de 4.76€ au lieu de 4.43€. La C.C.A.S. ne prévoit pas d'augmentation de ses tarifs pour les personnes âgées.

Renforcer notre action en matière de prévention et de sécurité

L'an prochain, la Ville de Marcq-en-Barœul continuera de renforcer son action en matière de prévention et de sécurité. Le budget 2019 prendra en compte les moyens nécessaires tant humains que matériels afin de poursuivre la bonne organisation de surveillance 7 nuits/7 et 6 jours/7. Les premiers résultats encouragent à poursuivre cette politique. En effet, le taux de délinquance a baissé de 25% en 2017. Les nouveaux investissements dans le domaine de la vidéo-protection, de la formation et des équipements permettront de rendre encore plus efficace l'action de notre police municipale.

Mais parce que la politique de sécurité est indissociable de celle de la prévention, l'année 2019 permettra de consolider les dispositifs dédiés à la prévention, notamment en direction des jeunes et de leurs familles. La Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra sa participation aux travaux et réflexions menés au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Instance de coordination et de partenariat, le CLSPD réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention en faveur des jeunes.



